

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL DU 12^E ARRONDISSEMENT
TENUE LE LUNDI 15 JUIN 2015 - 19 H 00
EN LA SALLE DES FETES DE LA MAIRIE**



Madame Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement de Paris, préside la séance qu'elle déclare ouverte à 19h00.



Mme Manon GROMBERG est désignée secrétaire de séance et procède à l'appel nominal (DELIB 12-2015-070). (21) membres sont présents, le quorum (16) est donc atteint.

Etaient présents : Mme ATLAN-TAPIERO, Mme BARATTI-ELBAZ, M. BONNET-OULALDJ, M. BOUIGUE, Mme CHOPIN GENET, M. GREAU, M. GREGOIRE, Mme GROMBERG, M. HAAB, Mme HONORE, M. MARGAIN, Mme MARQUIS, Mme MONTANDON, M. MOULIN, M. NAJDOVSKI, M. PEUTILLOT, Mme PIERRE-MARIE, M. ROMERO-MICHEL, Mme ROTA, Mme TAÏEB, M. TOUZET.

Etaient absents : Mme KOMITES, M. MISSIKA, Mme SLAMA, M. TEISSEIRE, Mme VELAY-BOSC, Mme VIEU-CHARIER.

Ont donné pouvoir pour les représenter : Mme CHARNOZ (pouvoir donné à M. TOUZET), M. SEINGIER (pouvoir donné à Mme ATLAN-TAPIERO), Mme TAVAUZ (pouvoir donné à Mme MONTANDON).



- Arrivée, à 19 H 40, après l'adoption du procès-verbal, de Mme CHARNOZ (pouvoir de M. TOUZET), de M. TEISSEIRE, de Mme KOMITES, de Mme SLAMA, et de M. MISSIKA ;
- Départ, à 21 H 35, après la suspension de séance de M. HAAB (pouvoir donné à Mme ROTA) et de Mme MARQUIS (pouvoir donné à M. PEUTILLOT) ;
- Départ, à 22 H 20, après le vote de la délibération DDEES 20150126, de M. MISSIKA (pouvoir donné à M. GREGOIRE) ;
- Sortie, à 22 H 48, après le vote de la délibération DAC 20150037, de M. GREGOIRE (pouvoir de M. MISSIKA) ;
- Retour, à 22 H 50, après le vote de la délibération DAC 20150190, de M. GREGOIRE (pouvoir de M. MISSIKA) ;
- Sortie, à 22 H 55, après le vote de la délibération DAC 20150313 et retour, à 23 H 00, après le vote de la délibération DAC 20150312, de M. MOULIN.

- **DELIBERATION (12-2015-020)** : Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil du 12^e arrondissement du LUNDI 11 MAI 2015.

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :

« Bonsoir à toutes et à tous. Je soumets à votre vote l'adoption du procès-verbal de la séance du 11 mai 2015. »

Votants : 21 dont 2 pouvoirs

Pour : 21 voix dont 2 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir
01 voix groupe Communiste-Front de Gauche
04 voix groupe Ecologiste
03 voix groupe UMP dont 1 pouvoir
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

Personnes présentes à la séance du LUNDI 11 MAI 2015 et présentes ou ayant donné pouvoir à la séance du LUNDI 15 JUIN 2015.

Mme ATLAN-TAPIERO, Mme BARATTI-ELBAZ, M. BONNET-OULALDJ, M. BOUIGUE, Mme CHARNOZ (pouvoir donné à M. TOUZET), Mme CHOPIN GENET, M. GREAU, M. GREGOIRE, Mme GROMBERG, Mme HONORE, M. MARGAIN, Mme MARQUIS, M. MOULIN, M. NAJDOVSKI, M. PEUTILLOT, Mme PIERRE-MARIE, M. ROMERO-MICHEL, Mme ROTA, M. SEINGIER (pouvoir donné à Mme ATLAN-TAPIERO), Mme TAÏEB, M. TOUZET.

(DELIB 12-2015-071)



- DELIBERATION (12-2015-023) : Adoption de la procédure d'urgence.

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :

Votants : 25 dont 3 pouvoirs

Pour : 25 voix dont 3 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

04 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe UMP dont 2 pouvoirs

02 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-072)

•••••

Débat organisé relatif à la concertation préalable à la création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) sur le secteur Bercy Charenton (12e).

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous avons souhaité organisé un débat autour de la délibération DU 145 qui concerne l'approbation du bilan de la concertation préalable relative à la création d'une Zone d'Aménagement Concerté sur le secteur de Bercy Charenton. Le temps de parole dédié à chaque groupe est proportionnel au nombre d'élus de chacun des groupes composant cette assemblée. Je vous donnerai la parole après une introduction.

Bercy Charenton est le plus grand secteur d'aménagement de Paris de ces 10 prochaines années. Sur un périmètre de 70 hectares, 4 000 logements seront construits et autant de surface sera réservée à des activités diverses, bureaux, commerces et logistique urbaine. Des équipements publics, groupes scolaires, crèches, collèges, bibliothèques, gymnases sont également prévus sur ce périmètre. Ils seront créés, permettant de répondre aux besoins des habitants de ce futur quartier, tout en créant des continuités urbaines entre les quartiers de Bercy et de la Vallée de Fécamp, tout comme des trames vertes, reliant le parc de Bercy avec le Bois de Vincennes, notamment avec la création d'un grand jardin.

A l'aube de la conférence pour le climat qui se tiendra à Paris fin 2015, il est de notre responsabilité de poser les conditions d'un quartier durable, garantissant une mixité des fonctions et des usages. Le retour de l'industrie et de la logistique urbaine dans le centre-ville contribuera à accentuer la transition écologique dans laquelle la Ville de Paris s'est engagée, de manière volontariste depuis 2001. Un quartier durable, c'est aussi un quartier où la mixité sera recherchée, tant dans nos programmes de logement pour tous les Parisiens que dans les emplois qui seront créés et que dans nos établissements scolaires.

Dès 2011 lors de la première phase d'études, la Ville de Paris s'est engagée dans une concertation avec les habitants parisiens comme charentonais, les associations et les conseils de quartier comme les élus de tous bords. Le projet a ainsi beaucoup évolué, porté par les avis des propositions des habitants lors de la concertation mais aussi par les résultats des études urbaines, menées en parallèle par la Ville de Paris comme par la SNCF et RFF. Alors qu'un premier plan-guide avait été approuvé par le Conseil de Paris en juillet 2013, de nouvelles évolutions à l'automne 2014, ont relancé la concertation. Ces évolutions permettent de renforcer les équipements publics dans le périmètre d'aménagement, tout en soutenant l'emploi, l'industrie et les métiers de l'artisanat, dans une programmation mixte dans l'ancienne Gare de la Râpée inférieure qui est désormais concernée. Le secteur Léo Lagrange a aussi été intégré au périmètre d'aménagement par décision du Conseil de Paris. Ce chaînon manquant assurera la création d'un corridor écologique entre la Seine et le Bois de Vincennes. Les équipements sportifs seront modernisés et des équipements publics créés pour répondre à la demande des habitants actuels comme futurs, collèges, crèches et bibliothèques. Le bâtiment accueillant le foyer de travailleurs migrants, sera également détruit.

Enfin, des logements et des commerces de proximité seront créés sur le Boulevard Poniatowski afin de recréer une continuité urbaine, amorcée par la mise en service du tramway en décembre 2012, permettant aussi de revaloriser ce quartier de la Porte de Charenton. Les usages futurs de la Râpée inférieure comme les enjeux de logistique urbaine, ont fait l'objet d'échanges lors de cette phase de concertation. S'il était déjà initialement prévu de faire de Bercy Charenton, un site clé en matière de logistique urbaine, la concertation, notamment par la voix des habitants et des occupants de la Râpée inférieure, nous a permis de prendre la mesure de cette demande et de la renforcer au sein du plan-guide actualisé. Il est désormais acquis que ceci doit permettre la création d'emplois variés.

Depuis 2011, et plus particulièrement cette année, nous avons insisté pour mettre en place différents formats de concertation permettant de répondre à la demande des habitants, des conseillers de quartier, des associations sportives. Un site dédié a été mis en ligne afin d'informer et de laisser la possibilité aux habitants de nous transmettre leurs contributions. Cette phase de concertation a été très riche, avec 8 rendez-vous en 5 mois et un intérêt des habitants qui n'a jamais faibli. Les habitants se sont saisis des enjeux de cette phase de concertation et ont exprimé leur soutien ou leur désaccord, en étant parfois même, force de nouvelles propositions, qui enrichissent aujourd'hui le projet. Nous étions présents, que ce soit les élus et moi-même, à chacun de ces rendez-vous de concertation. Si nous avons entendu les craintes de certains habitants mais aussi les soutiens à ce projet et à son programme, nous avons surtout pris la mesure d'un intérêt fort et d'une attente à la réalisation des premiers programmes équipements et espaces publics, et en particulier le prolongement de la rue Baron-Le-Roy qui est très attendu à Bercy comme à Charenton. Aucun sujet n'a été censuré ou minimisé, et nous avons abordé cette phase sereinement avec les habitants de Paris comme de Charenton, et le soutien des services et des équipes de maîtrise d'œuvre, Rogers en particulier. Des réponses ont pu être apportées à l'ensemble des questions, que ce soit par les élus ou les équipes de maîtrise d'œuvre. La SNCF était également présente à la tribune lors de la réunion de restitution du 22 avril dernier. Les études se poursuivront pour ne pas opposer logement et emploi ni espaces verts.

Nous avons mené un travail approfondi avec les associations sportives comme les usagers en libre service de ces équipements sportifs, ce qui nous a permis d'améliorer l'offre sportive au-delà des premières propositions de la Ville et en prenant compte de ces rendez-vous de concertation. L'offre en accès libre a été assurée, la diversité des pratiques sportives proposée comme la localisation des différents terrains au sein du périmètre. Nous y reviendrons, j'en suis sûre, au cours du débat. Mais le retour d'expérience des associations au sein de ce centre sportif, nous a amenés à renforcer l'offre sportive, tout en apportant des précisions sur le calendrier des travaux. Cela permet aujourd'hui de garantir une continuité d'utilisation du stade Léo Lagrange et un accompagnement de la Ville de Paris afin de soutenir l'activité de ces associations comme des scolaires lors des travaux.

J'ai également entendu les inquiétudes de certains habitants du Boulevard Poniatowski, craignant de voir se construire face à eux, des barres difformes de logements de plus de 50 mètres. Nous avons pris en compte cette inquiétude pour apporter les précisions nécessaires. Les hauteurs seront variées, les bâtiments discontinus afin de créer des perspectives visuelles vers le centre sportif et le Bois, sans jamais dépasser les 31 mètres le long du Boulevard Poniatowski. Des constructions qui seront à plus de 40 mètres des bâtiments existants. Ces constructions préserveront l'ensoleillement et la qualité de vie des riverains. Ces engagements pris en matière de logement, répondent par ailleurs, au protocole conjointement signé par la Ville de Paris et la SNCF dans le cadre du pacte Logement Pour Tous, initié par la Maire de Paris dès juin 2014, qui inclut des logements privés et publics, à la vente comme à la location. Si nous devons construire des logements et continuer à faire de Paris, une ville accessible pour tous, en particulier aux 70% de Parisiens éligibles au logement social, alors nous devons tenir nos objectifs de création de 4 000 logements à Bercy Charenton. Ces logements seront accompagnés des équipements indispensables à l'émergence d'un véritable morceau de ville, offrant une multitude de services. Ainsi, l'extension au périmètre Léo Lagrange entraîne la création davantage d'équipements publics, bénéficiant aux habitants actuels comme aux futurs.

Le bilan de la concertation qui vous est présenté ce soir est le résultat de plusieurs mois d'échanges avec de nombreux débats avec tous les habitants. Les objectifs d'aménagement ont été approuvés, et nous avons, en toute transparence, apporté des réponses appropriées et détaillées dans le document annexe à la délibération, sans dogmatisme et nous continuerons à le faire. La concertation ne s'achève pas ce soir. D'autres étapes seront engagées au fur et à mesure des avancées. Par exemple, nous continuerons tout au long de ce projet à travailler régulièrement avec les associations sportives. En approuvant le bilan de la concertation, le Conseil

d'arrondissement comme le Conseil de Paris, permettent d'engager les étapes suivantes. L'actualisation du plan-guide, l'ouverture de l'enquête publique début 2016 puis la création de la ZAC donnant une réalité opérationnelle à la plus grande opération d'aménagement actuellement en cours à Paris.

Il nous appartient collectivement d'imaginer ensemble, un nouveau quartier ambitieux qui recrée du lien, des liens, et répond aux attentes des Parisiens et Franciliens d'aujourd'hui comme aux générations futures. Je suis convaincue que nous pouvons y arriver ensemble, en responsabilité.

Vous êtes nombreux à vous être inscrits pour ce débat. Je vais vous passer la parole successivement. Un vœu est également déposé par le groupe Ecologiste. Il est rattaché à cette délibération. On va commencer par le groupe UMP. Mme ATLAN-TAPIERO. »

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :

« Merci Mme la Maire. Mon propos va être davantage sur la méthode que sur le fond du dossier que ma collègue, Mme MONTANDON, abordera ensuite. Vous avez souhaité mettre en place un nouveau règlement intérieur lors de cette nouvelle mandature. Il continue de nous poser des problèmes qui tiennent à la démocratie et à l'exercice de notre opposition au sein de ce Conseil d'arrondissement. Nous constatons que le débat organisé est en fait une succession de prise de position des uns et des autres, toutes honorables et qui correspondent aux positions des partis politiques représentés autour de cette table. Il n'en demeure pas moins que c'est extrêmement loin de l'idée que l'on peut se faire d'un débat et d'un réel échange de points de vue, de positions, qui pourraient être contradictoires et constructifs. Nous constatons par ailleurs que la manière dont sont adressées les délibérations et les délais impartis pour déposer des vœux, ne nous permettent absolument pas d'exercer notre mandat d'élus d'opposition dans des conditions optimales puisque dans le meilleur des cas, nous recevons les délibérations le mardi à 12h pour un vœu rattaché à 17h. Compte tenu de l'importance du dossier de ce bilan de concertation, il nous était parfaitement impossible de déposer un vœu. Nous posons la question de savoir si vous travaillez dans les mêmes conditions ou si l'opposition municipale bénéficie d'un régime d'exception. Nous trouvons qu'il est extrêmement dommageable que nous ne puissions pas avoir des délais plus longs pour déposer des vœux rattachés au moins jusqu'au jeudi. Compte tenu de l'importance des délibérations de cette séance, il était totalement impossible d'étudier l'ensemble des délibérations en 5 heures de temps. Je vous remercie. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. Je partage une partie de ce que vous dites. Mais je rappelle que nous avons tous voté ce règlement intérieur et qu'il s'agit d'un débat organisé c'est-à-dire que de toute manière, nos instances ne sont pas des lieux d'échange d'arguments et de débat comme cela peut l'être dans une réunion publique par exemple. Cela a été le cas à de nombreuses reprises dans la cadre de cette concertation.

Sur les délais, sachez que ce n'est pas la Mairie d'arrondissement qui maîtrise les délais de transmission. Nous avons déjà amélioré les choses avec l'accès direct à tous les élus, au service ODS. Les délibérations sont introduites par l'Hôtel de Ville et ce n'est pas nous qui ralentissons la transmission. Si vous souhaitez modifier le règlement intérieur, je vous rappelle que vous avez la possibilité de faire des propositions. Nous pourrions les examiner collectivement. Mais la transmission des délibérations se fait quasiment immédiatement. Je me permets de vous rappeler par ailleurs, que le délai de transmission des vœux du 12^e fait partie des plus longs parmi les arrondissements parisiens.

Mme ROTA »

Mme Ophélie ROTA, Conseillère d'arrondissement :

« Merci Mme la Maire. Le débat et la délibération nous permettent de faire un bilan des 4 années de concertation sur la future ZAC Bercy Charenton. La concertation pour arriver à la création d'une ZAC peut sembler longue mais ce n'est que le début des débats, et la durée est à la hauteur de l'enjeu que représente le projet. Il s'agit ici de la création d'un nouveau quartier pour Paris et ce n'est pas rien. C'est un quartier qui sera à l'entrée de la ville, visible en premier lorsque l'on arrivera de l'Est. Il devra donc raconter quelque chose sur Paris. On parle ici de 60 hectares pensés dont 13 hectares urbanisables. Ce projet ne peut exister sans la SNCF et RFF. Toute la complexité des limitations et des grands axes techniques du projet résident dans ce partenariat, très important pour l'opération.

La délibération qui fait état des différentes étapes de la concertation montre bien deux choses. La concertation a servi à quelque chose. Le projet a évolué en prenant en compte les craintes exprimées par les élus et les habitants. La plus emblématique est celle de la préservation des activités dans le tunnel Baron-Le-Roy. La prise en compte également comme enjeu prioritaire de faciliter l'accès aux transports et de simplifier la vie du piéton du quartier de Bercy qui est un peu replié sur lui-même de par sa disposition actuelle.

Deuxième chose à remarquer. Le projet a perdu un peu en ambition, en raison des énormes contraintes techniques du lieu et des propriétaires. Je me rappelle qu'au début du projet, en 2011/2012, j'expliquais dans mon entourage que nous allions recouvrir les voies ferroviaires, ce qui est exclu aujourd'hui. Ainsi, je m'interroge beaucoup sur la manière dont on va faire cohabiter logements, écoles, bureaux avec ces rails.

Un dernier mot sur la répartition des logements prévus à ce stade. Nous regrettons toujours la part des logements intermédiaires qui stagne à 20%. Le quartier de la Porte de Charenton est déjà marqué par un fort taux de logements sociaux et le taux de 60% prévu dans le projet final ne cadre pas avec les objectifs de répartition équilibrée sur Paris et dans l'arrondissement.

Est-ce qu'il faut donner sa position de vote sur le vœu ou est-ce pour plus tard ? »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Vous pouvez le faire en même temps. »

Mme Ophélie ROTA, Conseillère d'arrondissement :

« D'accord. Concernant la délibération sur la concertation, nous nous donnons le droit d'attendre la fin du débat pour choisir notre vote. Concernant le vœu du groupe Ecologiste, nous voterons pour car il reprend une inquiétude que nous avons souvent exprimée à savoir la hauteur des bâtiments qui seront construits dans ce quartier. Merci. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. Je passe la parole à M. BONNET. »

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :

« Merci Mme la Maire. Tout d'abord, je souhaite vous féliciter ainsi que l'exécutif pour avoir prolonger cette phase de concertation en fonction des nouveaux enjeux, ce qui montre notre

attachement à la démocratie participative. Je tiens aussi à féliciter l'ambition du projet, notamment la mixité entre du logement social, de l'activité économique, des activités de loisir, de sport, des services publics et bien sûr la prise en compte des enjeux logistiques et de transport.

Au-delà, je pense que notre groupe acte la démarche de concertation et la manière dont elle a été menée. Par contre, nous avons des remarques dans la retranscription qui nous est proposée en annexe du projet sur toute une série de questions. Et j'ai des questions sur des éléments qui n'ont pas été fournis à la population. Je pense qu'il était nécessaire dans cette dernière phase de concertation de les fournir à la population.

Sur le rapport qui nous a été transmis. En page 18, l'atelier sur le devenir de la Gare de la Râpée du 5 février. Dans cet atelier, il y a eu une mobilisation forte des artisans qui se disent du tunnel sur le devenir de leurs emplois. Ils se sont mobilisés notamment sur le devenir de l'emploi artisanal. J'insiste, nous avons vu des personnes qui utilisent ce tunnel pour des activités bien précises parce que c'est à l'abri du bruit et en raison de la température, et elles ont des baux précaires avec la SNCF. Or, ce n'est pas retranscrit dans ce mémoire. C'est évoqué sous l'angle de grands thèmes. Mais j'ai senti ces exigences. J'aurais souhaité que l'exigence en termes de maintien de l'artisanat, des personnes qui demandent la prolongation de leurs baux, soit prise en compte dans ce mémoire.

Nous avons souhaité à l'initiative de mon groupe, d'un vœu que j'ai déposé au Conseil de Paris, avoir une séquence spécifique sur la logistique urbaine. Malheureusement, cette séquence s'est traduite sous une forme de débat avec des adjoints à la Maire mais qui n'a pas permis, comme dans les autres ateliers, une participation très active de l'ensemble des participants. C'était plutôt un débat co-organisé. Je me félicite en tout cas que l'on retienne l'idée d'Hôtel logistique que nous portons et cette volonté de tenir compte de cet enjeu fondamental, notamment au regard de l'enjeu environnemental et de la réduction de la pollution à Paris, et d'utiliser le fer voire le fleuve pour ses enjeux logistiques. Je pense qu'il y a nécessité d'approfondir ce qui a été porté à savoir le rôle de la petite ceinture. On étend juste le rôle de la petite ceinture ou un peu plus loin, réaménagement de la petite ceinture. Je suis désolé mais il y a eu des interventions beaucoup plus précises et qui étaient aussi portées par des associations sur ce sujet, qui ont demandé des études complémentaires. Nous avons eu un débat au Conseil de Paris. Nous nous sommes exprimés. Mais cela été dit lors de ces ateliers. Je trouve que la rédaction ne va pas assez loin et ne reprend pas la globalité des interventions. D'ailleurs, ces interventions sont dans la dernière séquence. Quand nous avons eu la restitution globale, il y a eu plusieurs prises de parole sur la manière dont la petite ceinture pouvait être aussi utilisée dans la mixité des usages, notamment dans les enjeux logistiques.

En page 26, activité économique et commerces. Il n'est pas fait mention de l'activité qui existe aujourd'hui dans le tunnel des artisans. Pourquoi ? Je pense qu'il aurait fallu en parler. La petite ceinture est encore citée un peu plus loin. Je trouve que ce n'est pas rédigé à la hauteur des interventions.

Sur les points qui auraient nécessité des informations complémentaires auprès des habitants et des personnes concertées. Tout d'abord, l'étude de la SNCF. Vous savez comme moi que des études parallèles sont menées par la SNCF sur le réaménagement de la Gare de Lyon, sur le réaménagement de la Gare de Bercy et sur le lien avec la Gare d'Austerlitz, notamment le lien avec la petite ceinture. Cela n'a pas été mis entre les mains de la concertation. Nous avons seulement eu droit lors de la dernière période de restitution à la présence d'une personne de la SNCF. Je dis depuis le début qu'il est anormal que la SNCF n'ait pas été représentée dans les ateliers et qu'elle n'ait pas été auditionnée. Je réaffirme ce soir qu'il s'agit d'un enjeu fort pour Paris, pour la Région et pour la Métropole. Les études menées par la SNCF doivent être communiquées publiquement et mises entre les mains des habitants de notre arrondissement.

Etant donné que ce quartier a actuellement des entreprises. Je parle de la Gare inférieure et supérieure de la Râpée, nous aurions dû donner à l'ensemble des participants à cette phase de concertation, le nombre d'emplois existant actuellement ainsi que la projection. Dans la projection du réaménagement, quels seront les emplois à la fois en nombre et en typologie ? Quand je parle de typologie, c'est aussi l'équilibre entre artisanat, commerce et tertiaire, et pas seulement de dire qu'il y aura des commerces en pied d'immeuble. Je souhaite que l'on prolonge le débat sur la perspective en termes d'entreprise, en termes de typologie et sur la manière d'aménager.

Un dernier mot sur la question du montage financier qui n'a jamais été abordée. Je pense qu'il s'agit d'un angle mort dans une période où nous sommes soumis à des politiques d'austérité, où l'Etat n'a pas prévu de mettre la main au portefeuille dans cette opération. Je trouve que c'est regrettable. Si on doit prolonger notre débat, c'est aussi sur le montage financier de cette opération. Je vous remercie. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. M. PEUTILLOT. »

M. Régis PEUTILLOT, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Merci Mme la Maire. Mes chers collègues. Comme vous le savez, dans le cadre de deux délibérations, de 2009 et de 2013, la concertation en vue du projet de la ZAC Bercy Charenton, a été mise en place. Elle s'est déroulée en deux phases. La première de 2011 à 2013 et la seconde de novembre 2014 à avril 2015. Ainsi, il y a eu 5 réunions publiques, une exposition publique en Mairie du 12^e et en Mairie de Charenton, près du parc de Bercy, un samedi portes ouvertes au parc de Bercy, 3 sessions d'ateliers participatifs, des ateliers sur site notamment à la Gare de la Râpée et au secteur Léo Lagrange, un atelier débat sur la logistique urbaine etc.

Toutes les personnes concernées peu ou prou par ce projet ont pu être associées à cette concertation, en particulier les conseils de quartier de Bercy et de la Vallée de Fécamp, les habitants, les riverains, les usagers, les commerçants, les entreprises, les associations sportives etc.

De plus, tous les documents qui ont été présentés au public tels que les cartographies, les plans, ont été mis en ligne sur le site Internet www.Paris.fr et sont accessibles en lien depuis le site Internet de la Mairie du 12^e. Dans ce cadre, il a été loisible de poser des questions, de déposer des observations par mail sur la concertation. Il est ainsi à noter que les modalités de la concertation sont allées bien au-delà des exigences minimales fixées par le Code de l'Urbanisme et prévues par les deux délibérations instituant cette concertation.

Le fruit de cette concertation a permis l'évolution du projet de la ZAC Bercy Charenton. Ainsi, tous les diagnostics, toutes les remarques, toutes les propositions, parfois même contradictoires, ont été intégralement et fidèlement versées à l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine en vue de l'élaboration du plan-guide qui lui a été confiée. L'élaboration de ce plan-guide a donc évolué avec la concertation. Il intègre les demandes des habitants et des riverains concernant la structure et les contours des voies publiques, notamment la rue Baron-Le-Roy, en intégrant des équipements publics qui répondent aux besoins des habitants, bibliothèques, crèches. Notons aussi que le plan-guide reprend le souhait des habitants de développer des commerces en pied d'immeuble plutôt que sous la forme de centres commerciaux fermés ou encore le souhait de conserver partiellement la Gare de la Râpée.

En conclusion, de nombreux habitants ont exprimé leur satisfaction sur la qualité des modalités de la concertation. Il apparaît que beaucoup d'entre eux, souhaitent que le projet soit engagé. Les

phases ultérieures du projet appelleront d'autres concertations avec les habitants, notamment sous la forme numérique avec la plate-forme participative bercy-charenton-imaginons.paris.fr. Cette nouvelle modalité sera développée en plus de l'existant. Je vous remercie. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. Mme TAIEB. »

Mme Fadila TAIEB, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

« Merci Mme la Maire. Mes chers collègues. La pratique sportive dans notre société contemporaine est considérable, source d'épanouissement individuel et vecteur des valeurs collectives, le sport a vocation depuis l'origine à rassembler. Il peut et il doit être une école de la vie en groupe, favorisant l'épanouissement, des idéaux de respect, de tolérance, de générosité et de dépassement de soi. C'est aussi un facteur important de la santé publique. Le sport est un outil formidable de lien et de cohésion sociale. Et la pratique sportive fait désormais partie de la vie d'un nombre croissant de nos concitoyens. Il trouve donc toute sa place dans ce débat.

En raison de la rareté du foncier, nous avons déjà, pour répondre aux besoins des Parisiens, envisager des solutions nouvelles comme celle d'optimiser des surfaces existantes, en expérimentant depuis cette année, l'accès aux équipements après 22h30. Cette expérimentation ayant été probante, nous allons l'élargir dès la rentrée 2015. Nous aurons par ailleurs, la chance d'accueillir un nouvel équipement rue Baron-Le-Roy, à proximité du futur quartier Bercy Charenton. L'opération Bercy Charenton étendue au secteur Léo Lagrange est une occasion formidable pour améliorer l'offre sportive existante. C'est d'ailleurs au travers d'une concertation sérieuse et renouvelée avec les acteurs sportifs de l'arrondissement que se construit l'équipement Léo Lagrange de demain.

Le 31 janvier, nous avons organisé une visite du stade avec les usagers et les clubs. Le 10 février, un atelier a réuni tous les sportifs et les clubs pour des tables rondes de travail sur l'offre sportive. Le 17 avril, avec mon collègue Richard BOUIGUE, nous avons reçu les associations sportives. Cette réunion a permis aux associations de réfléchir au futur avec l'accompagnement des services de la Ville. Il en est ressorti un accueil très favorable quant à la modernisation de l'équipement et de l'offre sportive qui en découlera. Si le projet prévoit de restituer l'ensemble des terrains et activités proposées actuellement, l'extension du périmètre de l'opération au secteur Léo Lagrange, va permettre de moderniser l'offre sportive, d'améliorer l'accueil du public et le confort des sportifs, en créant notamment un *club house* qui est un lieu de convivialité qui manque aujourd'hui cruellement. Le stade de football sera agrandi pour accueillir des tournois de la ligue, ce qui n'est pas possible aujourd'hui. La piste d'athlétisme passera à 400 m, et de fait, devrait obtenir son homologation. La création de plusieurs terrains d'éducation physique couverts permettra également d'élargir les amplitudes horaires afin de proposer aux associations comme aux individuels, la pratique du sport, par tous les temps et le soir. Par ailleurs, un gymnase supplémentaire sera intégré dans le programme du collège avec des accès mutualisés accessibles en dehors des horaires scolaires, et pour les associations, permettra également d'augmenter l'offre sportive.

Ces échanges ont permis également de faire émerger les inquiétudes quant à l'accès durant les travaux. Inquiétudes que nous partageons et pour lesquelles, nous avons décidé d'un phasage des travaux qui réponde aux besoins des clubs et qui devra donc limiter les gênes pour les usagers. Nous travaillons déjà à limiter ces gênes. Pour exemple, le nouveau stade sera construit avant la destruction de l'ancien. L'immobilisation d'un équipement sera réduite au maximum pour permettre une continuité des activités sportives. Si un relogement provisoire s'avère nécessaire, il sera fait en concertation avec les clubs. Comme l'a indiqué Mme la Maire dans ses propos liminaires, les associations sportives continueront à être associées à chaque nouvelle étape

décisionnaire sur les futurs équipements sportifs jusque dans les moindres détails. Je vous remercie de votre écoute. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci Mme TAIEB. M. NAJDOVSKI, vous êtes inscrit. Vous pourriez en profiter pour présenter votre vœu. »

M. Christophe NAJDOWSKI, Adjoint à la Maire de Paris, Conseiller de Paris :

« Merci Madame la Maire. Nous arrivons au terme de la concertation préalable relative au secteur Bercy Charenton, qui devrait amener à la création d'une ZAC. Une enquête publique permettra à nouveau à la population de s'exprimer. Cette concertation a duré un certain temps. Elle a été extrêmement riche et dense. Elle a beaucoup intéressé les habitants de Paris mais aussi de Charenton qui se sont souvent mobilisés en masse dans cette mairie, pour débattre mais aussi pour visiter le site *in situ*.

Aujourd'hui, nous pouvons retirer un certain nombre d'éléments de cette concertation mais aussi des orientations d'aménagement pour les secteurs. Comme cela a été dit par le passé, l'objectif d'un travail sur un site tel que Bercy Charenton est d'améliorer les liaisons entre Paris et Charenton, faire en sorte que l'on puisse prolonger la rue Baron-Le-Roy. C'est un objectif très important en termes de désenclavement du quartier. Egalement faire en sorte d'avoir d'autres cheminements. Je pense en particulier à la possibilité d'avoir un cheminement piéton depuis le Boulevard Poniatowski à travers l'immeuble que l'on appelle Lumière pour rejoindre ensuite l'avenue des terroirs de France et le pôle de la ligne 14. C'est très important d'avoir le désenclavement du quartier de Bercy. Il était aussi très important de pouvoir travailler sur la qualité des espaces publics, faire en sorte que la rue Baron-Le-Roy soit une rue uniquement réservée aux modes doux. Ceci permettra aussi aux transports collectifs de pouvoir irriguer de nouveaux quartiers de Bercy ainsi constitué. Cela permettra aussi de travailler à la question de la requalification du quai de Bercy et de retrouver le lien avec la Seine, aujourd'hui obstrué par la présence d'une véritable autoroute urbaine entre la Seine et le quartier de Bercy.

C'est aussi l'occasion de travailler à la programmation d'un nouveau quartier. Qui dit nouveau quartier dit aussi réflexion sur une mixité des fonctions. C'est un site extrêmement contraint, on le sait. Pour autant, il est nécessaire là où les terrains sont constructibles de penser en amont la mixité des fonctions. Cela nécessite d'avoir une programmation équilibrée entre logements et bureaux. C'est la raison pour laquelle nous avons milité depuis longtemps pour qu'il y ait une programmation à 50% logements et à 50% bureaux. Nous y arrivons mais au prix d'une extension sur le secteur Léo Lagrange. J'aurais l'occasion d'y revenir. Il est également nécessaire de construire des équipements publics. Depuis très longtemps, nous avons insisté sur la nécessité d'avoir une bibliothèque dans le quartier de Bercy. Il est important que l'on puisse avoir des équipements de proximité, notamment culturels dans un quartier nouveau mais il est aussi important d'avoir d'autres équipements sportifs. Et la nécessité d'une piscine. Je rappelle que la majorité municipale du 12^e a déposé un vœu sur ce sujet. Je ne retrouve pas ce projet dans le plan qui va être débattu au Conseil de Paris dans quelques jours. Il y a là un manque à partir du moment où ce sont des milliers d'habitants supplémentaires qui vont venir habiter ce quartier. Nous ne manquerons pas de souligner ce manque pour lequel, nous aurons des propositions à faire.

Quand on parle de quartier nouveau, il y a également la question du nombre de mètres carrés qui vont sortir de terre. Aujourd'hui, on a un programme très dense d'environ 700 000 m². Ceci pose la question de la densité, cela pose la question des hauteurs. Compte tenu de la fameuse surface constructible et du choix qui va être manifestement opéré pour ce qui est du montage financier. Je rejoins les propos de M. BONNET sur les questionnements que nous pouvons avoir sur le montage financier. Le choix est fait d'aller chercher de la hauteur. Quand on va chercher de la hauteur, en

règle générale, ce n'est pas pour faire du logement mais pour faire des bureaux. Cela implique le déséquilibre en matière de logements et de bureaux sur le site initial, déséquilibre qui va être récupéré par l'extension sur le site Léo Lagrange mais qui pose lui aussi d'autres problèmes, là aussi en termes de densité, là aussi en termes de devenir des équipements sportifs, là aussi en termes de surfaces aujourd'hui perméables mais qui pourraient être imperméabilisées.

Je rappelle que le site Léo Lagrange était classé en zone urbaine verte dans le PLU mais qu'il a été déclassé en zone urbaine générale à l'occasion du projet de tramway puisqu'il devait accueillir un site de maintenance du tramway sous le site du stade. Aujourd'hui, ce site devient constructible. Pour autant, il pose la question du maintien des surfaces perméables. Nous estimons que cette réflexion doit être menée en relation avec le devenir de la pelouse de Reuilly. Il est impensable que l'on ait une densification sur le site de Léo Lagrange sans que l'on pose la question de l'usage de la pelouse de Reuilly. Nous n'accepterons pas qu'il y ait densification avec le maintien des activités telles qu'elles se déroulent sur la pelouse de Reuilly. Nous l'avons suffisamment signalé par le passé.

Ces espaces de respiration sont nécessaires, notamment à travers le projet de trame verte qui pourra relier la pelouse de Reuilly à la Seine par la petite ceinture. Il est essentiel de penser très en amont ces espaces de respiration dans la ville. Accueillir des milliers d'habitants supplémentaires nécessite aussi de penser ces espaces de respiration en amont pour faire en sorte que le quartier soit agréable et vivable. Il est important de pouvoir réfléchir à cette trame verte qui pourra relier ces deux sites majeurs que sont le Bois de Vincennes et la Seine à travers ce nouveau quartier, et pourquoi pas faire quelque chose de spectaculaire au sens de la construction d'un nouveau quartier. Je le dis devant toute notre audience de majorité et d'opposition, nous avons la chance d'avoir la promenade plantée dans notre arrondissement qui est devenue depuis 30 ans, un élément très important de notre arrondissement. Nous avons l'opportunité de faire avec le site de Bercy Charenton, une trame verte qui pourrait elle aussi marquer ce quartier du 12^e arrondissement à l'échelle parisienne, de manière à ce que l'on pense nos quartiers pas seulement à l'échelle locale mais à l'échelle parisienne voire métropolitaine. Penser ce quartier, c'est aussi penser à la question de la logistique urbaine. C'est un territoire fortement marqué par les infrastructures ferroviaires. Il importe de profiter de ces infrastructures ferroviaires pour les connecter aux modes doux et aux livraisons propres du dernier kilomètre. La réflexion sur le devenir de la rue Gabriel-Lamé, sur la reconfiguration des espaces logistiques, nécessitent aussi que l'on préserve ces espaces et qu'on les modernise de manière à pouvoir aussi affirmer ce caractère logistique sur le site, de manière à tenir compte des avantages que peuvent avoir la voie ferrée et la voie fluviale par rapport aux transports de marchandises.

Un dernier élément qui concernera les transports collectifs. Nous avons aussi un projet de requalification du quai de Bercy. J'en parlais tout à l'heure avec une ligne à haut niveau de service sur les quais de Seine, qui pourra relier l'Est à l'Ouest de la métropole. Il importe de faire en sorte que cette ligne puisse irriguer ce nouveau quartier, le desservir, le désenclaver, améliorer les liaisons entre Paris et la banlieue, et faire en sorte que l'on ait des transports collectifs qui soient extrêmement performants dès la livraison du quartier.

Pour conclure, nous avons déposé un vœu qui concerne la question des grandes hauteurs. Il y a des affirmations dans l'exposé des motifs que nous trouvons tout à fait discutables. Page 8 lorsque l'on dit qu'un travail plus fin reste à produire sur la typologie des caractéristiques des immeubles de grande hauteur, on semble entériner cette question comme si cette question n'avait pas été formulée pendant la concertation. Pourtant, cette question a été formulée. Page 9, on nous dit que des immeubles de grande hauteur sont proposés. Si nous allons au bout de la démarche, consultons les citoyens sur la question des grandes hauteurs. Sont-ils d'accord, oui ou non avec cette question ? Offrons la possibilité à travers l'expression d'un référendum aux citoyens de pouvoir donner leur avis sur cette question. Je vous remercie. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci M. NAJDOVSKI. Mme SLAMA. »

Mme Eléonore SLAMA, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

« Merci Mme la Maire. Le projet d'aménagement Bercy Charenton est un programme majeur pour Paris mais aussi pour notre arrondissement. Ce projet qui correspond à l'une des dernières opportunités foncières de la capitale, offre un potentiel d'aménagement de première importance au service de la première des priorités des Parisiens, de la mandature, la création de logements.

Je vous rappelle que nous avons aujourd'hui sur le 12^e arrondissement, 9 000 demandeurs de logements. Ce n'est pas rien. Nous avons décidé de mettre à profit ce projet d'aménagement de manière optimale pour créer plus de 4 000 logements sur l'ensemble du périmètre dont 60% de logements sociaux dans le respect des objectifs du programme local de l'habitat voté ici même et toujours dans l'aspiration de créer un quartier mixte. Un quartier mixte avec des logements pour tous les Parisiens. 60% de logements sociaux aux financements divers, 20% de logements intermédiaires et 20% de logements en accession à la propriété. L'aménagement de cette opération dont la démarche participative élargie a été, je crois, à la hauteur de ses enjeux et a été pensée pour assurer une ouverture optimale de ce quartier sur l'arrondissement où les habitants se sentent parfois isolés. De nombreux équipements accompagneront l'arrivée de ce nouveau quartier, écoles, crèches, collèges. Et nous y avons veillé tout au long de l'élaboration de ce projet de la conception à la concertation. Le texte présenté aujourd'hui, est le fruit de la concertation et si les participants ont reconnu la nécessité d'utiliser cette parcelle pour répondre au premier besoin des Parisiens, le logement, ils ont également exprimé des inquiétudes qui ont été entendues, comprises et intégrées dans le projet. Je pense notamment aux inquiétudes exprimées par les riverains sur les constructions au niveau du Boulevard Poniatowski. Ces inquiétudes ont fait l'objet de nouvelles propositions, notamment l'intégration de formes urbaines variées, d'ouverture visuelle notable et d'accès piétonnisé au Bois de Vincennes. Ce projet d'aménagement, loin de ne véhiculer que des inquiétudes, est surtout vecteur d'espoir pour les habitants du quartier qui voient déjà dans ce projet, une redynamisation forte de leur quartier.

Je me réjouis de la réussite de cette concertation qui a engendré un projet raisonnable et raisonné, à l'image de l'utilisation modérée de l'espace constructible pour la préservation d'espaces destinés à la qualité de vie des riverains et des futurs habitants. Vous le savez, la qualité de l'habitat des habitants du 12^e est et restera au cœur de chacun des projets portés par les élus dans cette mandature. Je vous remercie. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. Mme KOMITES. »

Mme Penelope KOMITES, Adjointe à la Maire de Paris, Conseillère de Paris :

« Merci Mme la Maire. L'approbation du bilan de cette concertation nous permet d'apprécier l'exemplarité de la démarche initiée avec les habitants et l'ensemble des parties prenantes sur un projet très structurant pour l'avenir du 12^e arrondissement et de la métropole parisienne. Il faut rappeler les fruits de cette concertation, illustrent nettement la pleine intégration des logiques environnementales dans le projet, de manière à ce que Bercy Charenton constitue aujourd'hui une opportunité en matière de création et de liaison entre les espaces verts. Et à cet égard, le renforcement du maillage autour des différents réservoirs de l'Université de ce secteur est assez symbolique de ce que la faune et la flore, loin d'être opposés à l'ambition urbanistique de la ville, représentent comme atout pour le paysage urbain de demain. C'est vraiment un exemple du

passage du minéral au végétal qu'il est important de souligner. La surface qui devrait être normalement dédiée aux espaces verts et au renforcement des trames vertes, est très conséquente, notamment avec la création d'un très grand jardin avec une trame verte jusqu'à la Seine qui permettra de faire le trait d'union avec le Bois de Vincennes, le parc de Bercy, la petite ceinture et la coulée verte. Un jardin qui devrait avoir vocation à accueillir de multiples usages de loisir et de détente, ce qui participera directement à la qualité de vie des riverains.

La petite ceinture, conformément au protocole cadre voté en Conseil de Paris et signé avec la SNCF, constituera aussi un espace de détente important, dans le respect de la biodiversité du patrimoine ferroviaire. Les atouts de cette trame verte sont nombreux, nous avons pu le constater la semaine dernière lors de notre visite sur le site avec Mme HONORE.

Un dernier mot sur l'intégration du secteur Léo Lagrange dans le projet de ZAC nous permettra de parfaire la liaison avec le Bois de Vincennes et surtout d'enrichir la végétalisation de l'espace public de ce secteur, notamment en proposant des cheminements piétons arborés autant que possible. Je voudrais souligner la pertinence du projet au regard de l'exigence environnementale que la Maire de Paris a souhaité adosser à l'ambition urbanistique de ce projet, et rappeler que la concrétisation par le renforcement et la valorisation des trames vertes, d'un nouvel modèle urbain très bienveillant.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. M. MOULIN. »

M. Fabrice MOULIN, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Merci Mme la Maire. Je ne vais pas revenir sur ce qui a été dit mais je voudrais rebondir sur le vœu déposé concernant un référendum sur les immeubles de grande hauteur. Déjà, je m'étonne de cette alliance un peu contre nature sur ce thème, entre certaines formations politiques. Cette proportion qu'il y a à agiter les peurs, à encourager le conservatisme, à surfer sur des réflexes réactionnaires. Comme si agiter les peurs des immeubles de grande hauteur suffisait comme programme politique. Je prendrais pour exemple l'inauguration récemment dans le 13^e de la tour Home, de deux bâtiments de 13 et 17 étages, de 50 m de hauteur, qui dominent l'avenue de France et le faisceau des rails d'Austerlitz. Cette tour a beaucoup en commun avec ce que l'on pourrait construire. C'est le premier bâtiment à avoir bénéficié du déplafonnement des hauteurs de construction voté en 2011 par le Conseil de Paris.

Qu'est-ce qu'une tour en 2015 ? On parle toujours du fantasme des tours des années 70. Justement la tour Home est la preuve qu'il est possible de construire haut, esthétique et écologique, tout en réduisant le problème du logement dans la capitale. Dans la tour Home, des panneaux solaires ont été installés en toiture pour la production d'eau chaude sanitaire, qui représentent 30% des apports annuels en énergie renouvelable pour le bâtiment social certifié BBC Effinergie. Le projet répond au plan climat de Paris en respectant la consommation énergétique maximale de 50kw/m² et par an. Je passe sur la résidence qui privilégie l'ensoleillement et les espaces intérieurs.

Y a-t-il un tabou ? Pourquoi refuser par principe un tel projet dans le 12^e ou ailleurs dans Paris ? Faudrait-il se réjouir de construire des bâtiments avec moins de logements et moins écologiques parce qu'ils feraient 13m de moins ? Je vous rappelle qu'on parle de 13m entre 37m et 50m.

Nous l'avons dit, dans ce quartier, il faudra des logements, des activités, des commerces, des espaces verts. Je ne vois pas de tabou non plus à la densification. Sur le référendum, je m'interroge. Quelle est la question ? 37m ou 50m ? Quelle est l'échelle pour ce référendum ? Les électeurs parisiens ou l'arrondissement ? C'est déjà fait. Il y a eu un vote en 2011 au Conseil de Paris, il y a eu une élection en 2014. Est-ce que ce sont les habitants du secteur ? On l'a dit, une

concertation prolongée a donné ses résultats qui ont été pris en compte. Doit-on interroger les milliers de demandeurs de logements sociaux ? Ceux qui veulent habiter à Paris ? Ceux qui veulent travailler à Paris ? Pourquoi pas les propriétaires immobiliers car ce sont souvent eux qui s'inquiètent du voisinage de nouveaux immeubles.

Notre Maire a expliqué tout à l'heure, les dispositions des immeubles prévus et la prudence déployée pour la réussite de ce projet. Je citerai également la Maire de Paris en parlant de la tour Home: « *Il ne s'agit pas d'un modèle d'urbanisme à développer partout mais la hauteur est une des solutions pour Paris. Il n'y a pas de tabou esthétique à ce type de construction* ». Je vous remercie. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. Mme MONTANDON. »

Madame Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

« Merci Mme la Maire. Je voudrais d'abord rebondir sur votre réponse à Mme ATLAN-TAPIERO. Je rappelle que nous avons eu des débats sur ce règlement intérieur et que nous avons souligné la problématique des délais, notamment le délai des dépôts de parution des délibérations ainsi que le très court délai qui suivait pour les vœux. Vous nous aviez rassurés en nous disant que c'était le début de la mandature mais que petit à petit, il y aurait des délais supplémentaires et que cela nous permettrait à nous, élus de l'opposition, de pouvoir déposer dans les temps, des vœux rattachés. Or, on s'aperçoit que plus d'un an après, cela n'a pas changé. Lorsque l'on voit un Conseil d'arrondissement aussi chargé, avec des délibérations aussi importantes. Il y a des plans d'alimentation, de multiples subventions pour des associations, sans compter le plan-guide de Bercy Charenton. Il nous semble que déposer l'ensemble des délibérations le jour J c'est-à-dire le 9, nous paraît déraisonnable et aussi une être une sorte de démarche antidémocratique.

En ce qui concerne Bercy Charenton, je vais commencer mon intervention parce qu'il y a de positif sur ce projet. L'avenir du tunnel nous apparaît beaucoup moins sombre et je dois dire que nous nous en réjouissons. Lors de la mandature précédente, nous avons souvent l'impression d'être seuls à souligner l'importance de perspective pour le tunnel Baron-Le-Roy. On voit être mentionnée à plusieurs reprises, la conservation des 3 voûtes et cela est un point positif. Par contre, il faut savoir que les artisans sont toujours aussi inquiets. Je rejoins l'intervention de M. BONNET à ce sujet. Les artisans ont besoin de visibilité, besoin de savoir le devenir de leurs activités. Sachez que certains souhaitent faire des investissements. Ils sont vraiment dans une étape de transition mais qui dure trop longtemps. Quand on est un entrepreneur et qu'on a besoin d'investir, et de faire 100 000 € ou 200 000 € de projets pour maintenir son activité, on ne peut pas se permettre de savoir si oui ou non, on sera maintenu, et si oui ou non, les activités auront toujours lieu. Nous attirons votre attention sur ce besoin. Je pense qu'ils ne peuvent pas se contenter de ce qui est inscrit dans le bilan de concertation et qu'il faut vraiment essayer de leur proposer une alternative pour leur avenir.

Je remercie M. MISSIKA de nous avoir associés récemment à plusieurs réunions préparatoires sur Bercy Charenton. Concernant la zone de Bercy Charenton initiale sans extension au secteur Léo Lagrange, nous avons été surpris par le fait que le projet était de plus en plus amoindri. Au fur et à mesure de l'avancement, nous avons l'impression qu'il diminue comme peau de chagrin. Au fur et à mesure que vous découvrez les contraintes physiques du lieu, il se trouve que le projet fond comme neige au soleil. L'extension de la zone initiale de Bercy Charenton au secteur Léo Lagrange n'a pour objectif que de rééquilibrer votre projet. D'ailleurs, M. NAJDOVSKI a parlé d'un rééquilibrage de la proportion de logements et de bureaux au prix de l'extension au secteur Léo Lagrange. En effet, et vous ne vous en cachez pas puisqu'à plusieurs reprises vous dites que pour l'implantation d'équipements publics et de logements, l'opération de Bercy Charenton présente

plusieurs inconvénients. Je cite, mise en terre caustique, accès difficile, proximité d'activité ferroviaire, d'où cette extension sur Léo Lagrange. Cependant, il était évident dès le début que le site comportait de telles contraintes. Pourquoi aucune anticipation ? On a l'impression que vous improvisez au fur et à mesure que vous découvrez le projet.

A la lecture du bilan, nous nous sommes interrogés sur plusieurs aspects. Tout d'abord, le logement. Nous sommes très inquiets sur le manque d'équilibre qui est pourtant indispensable à la cohésion sociale dans les quartiers de Paris. La dernière fois qu'il y a eu la délibération sur l'extension au secteur Léo Lagrange, j'ai déposé un amendement pourtant très simple. Il demandait juste de vous engager sur une proportion de logements intermédiaires et étudiants, sans même préciser cette proportion et vous avez refusé cet amendement. Il y a de quoi s'inquiéter, ce refus n'est pas très rassurant.

En ce qui concerne les objectifs évoqués dans ce bilan. Dans le compte rendu, on s'aperçoit d'un petit décalage entre la concertation et votre façon d'appréhender les choses. Dans la partie concertation, vous dites que « *l'objectif défini par la Ville de 60% de logements sociaux est approuvé par certains et contesté par d'autres qui préféreraient que la part de logement social et celle de l'accession soient égales.* » Une ligne après sur le plan-guide, vous dites que « *déclinant les objectifs quantitatifs et qualitatifs du PLH, la proportion de logements sociaux de l'ensemble de l'opération sera de 60% et celle de logements intermédiaires de 20%* ». Malgré la préoccupation des habitants, et sachez que c'est également la préoccupation de votre opposition ici, nous nous apercevons que la décision est déjà prise et actée. Pourtant, il nous apparaît primordial de pouvoir rééquilibrer le logement. 60% de logement social, 20% de logement intermédiaire. Que sont les 20% restants ? Peut-être que vous pourrez me répondre ultérieurement.

Je voulais aussi revenir sur la partie continuité. Vous faites énormément référence à la continuité, vous la mettez beaucoup en avant. Mais en regardant de plus près, on voit qu'elle n'est pas vraiment assurée. Il y a certes le prolongement de la rue Baron-Le-Roy. C'est acté et en effet, c'est une très bonne chose pour la continuité du désenclavement du quartier. En revanche, tout ce qui gravite autour paraît très incertain. Nous prenons note de l'abandon de l'idée d'un métro câble dont je cite « *l'insertion urbaine est très complexe et va à l'encontre du principe directeur du plan-guide qui consiste à éviter les différences de niveau* ». Mais j'ai envie de vous dire qu'il va y avoir des différences de niveau ailleurs. Avec cet argument, je pense que vous allez revenir sur les passerelles. Déjà, vous êtes revenus sur la passerelle au sud de Poniatowski qui a été écartée pour des motifs techniques. Que va-t-il advenir de l'autre passerelle où il est déjà prévu qu'il y ait un très fort dénivelé. Je suis assez curieuse de savoir lorsque les piétons et les vélos vont arriver au bout, comment vous allez rapatrier à plusieurs mètres du dénivelé ? Voilà encore une question. Vous avez retenu, les 20% de logements indiqués, le problème technique de la passerelle.

Nous déplorons aussi qu'il ne soit pas prévu de développer un Fret multimodal avec la Seine. Nous pensions qu'un projet d'envergure comme celui-ci aurait pu remplacer toutes les bonnes communications de volonté que vous faites sur la pollution. La création d'un Fret multimodal en lien avec la Seine est l'un des moyens de réduire la pollution à Paris et c'est beaucoup plus efficace et moins hypocrite que la restriction des sorties scolaires. Enfin, ce Fret multimodal a été abandonné à mon avis parce que le lieu de l'hôtel logistique n'était pas le plus opportun. Un emplacement au niveau de l'échangeur de Bercy aurait été pour nous, plus cohérent et aurait permis cet échange avec la Seine. Je rejoins messieurs BONNET et NAJDOSVKI qui ont dit que dans ce bilan, de nombreux aspects ont été répétés plusieurs fois et n'apparaissent pas dans ce bilan de concertation. Aucun des vœux de l'opposition n'a été mentionné à aucun moment. Que ce soit les vœux que nous avons pu émettre lors de la mandature précédente et lors de cette mandature. Je pense aux propositions sur l'emplacement de l'hôtel logistique, sur un Fret multimodal, sur des serres. Que vous ne soyez pas d'accord avec nos propositions, c'est un fait. Mais pas une seule fois, ces vœux ne sont mentionnés.

Sur l'échangeur de Bercy, c'est très représentatif. Lorsque je dis que ce projet fond comme neige au soleil. Au début, vous parliez en sémantique de reconfiguration de l'échangeur de Bercy. Puis on est passé à la requalification et en 2014 à une qualification. Déjà, on sent la nuance. Quand on voit qu'il n'y a qu'une seule ligne au niveau du bilan de concertation « *l'échangeur de Bercy sera amené à devenir un carrefour urbain mais intégré à la Ville* ». On sent que l'ambition ne fait que décroître.

Deux derniers points. Aucun chiffrage. Je rejoins encore M. BONNET sur ce point. Vous orientez les avis des habitants quand que vous dites que « *tant pour des raisons économiques que financières, les participants admettent que ces infrastructures ne puissent être remises en cause dans un cadre de projet urbain* ». Les infrastructures, ce sont toutes les voies ferrées et toutes les contraintes sur le site. Les raisons économiques et financières, nous les attendons toujours. Je ne parle plus du nombre de vœux déposés ne serait-ce que pour avoir le résultat des études financières. Je peux vous garantir pour avoir participé à quasiment toutes les réunions sur le projet, qu'à chaque réunion, vous aviez au moins une question sur le fait qu'il n'y avait pas de montage financier ni de chiffrage. A chaque fois, il n'y avait pas de réponse. Aujourd'hui, vous ne pouvez pas faire croire que les habitants ont compris que ce n'était pas possible car nous n'avons toujours pas les chiffres. Enfin, les perspectives économiques, que ce soit actuelles avec le nombre d'activités économiques concernées par les travaux mais aussi les perspectives pour le futur.

Toujours dans le même ordre d'idée et je conclus par ceci, je vous remercie de m'avoir laissée parler un peu plus longtemps. C'est le déni total d'anticipation sur l'ouverture à la concurrence ferroviaire en 2019. L'année 2019, c'est demain et pas une seule fois dans ce bilan de concertation, il n'est inscrit comment vous anticipez l'affluence de transports qu'il va y avoir en 2019, que ce soit à la Gare de Lyon ou à la Gare de Bercy. Je vous remercie. Pour toutes ces raisons, nous allons nous abstenir. J'aurai le temps pour le Conseil de Paris, de faire des amendements et des vœux que nous rattacherons. Notre vote au Conseil de Paris dépendra de l'acceptation de ces amendements. Merci. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci d'avoir noté que je vous ai laissé dépasser le temps de parole sachant que vous avez utilisé une bonne partie de votre temps de parole pour parler du règlement intérieur et de nos débats. Je trouvais intéressant que vous puissiez exposer pleinement votre position par rapport à cette délibération importante. M. MISSIKA. »

Monsieur Jean-Louis MISSIKA, Adjoint à la Maire de Paris, Conseiller de Paris :

« Merci Mme la Maire. J'aurai l'occasion de m'exprimer plus globalement sur cette délibération que je porte lors du Conseil de Paris. Mais je voudrais répondre aux arguments et aux critiques de Mme MONTANDON ainsi qu'à celles de M. NAJDOVSKI, notamment au vœu qu'il a déposé.

Je trouve que les critiques sur ce bilan de la concertation sont injustes. Le travail de la DU a été tout à fait remarquable et le document reflète de façon assez juste, je peux le dire d'autant plus que j'ai assisté à toutes les réunions de concertation, ce qui n'est pas le cas de tout le monde autour de cette table. Il reflète assez bien les réunions de concertation.

Je voudrais dire à M. NAJDOVSKI qu'à toutes les réunions de concertation, dans les présentations, la question des immeubles de grande hauteur a été présentée de manière extrêmement précise par l'architecte représentant le cabinet Rodgers, que des questions ont été posées mais qu'il n'y a jamais eu de remise en cause ou de critiques violentes de ces présentations. Ecrire « *considérant que ces inquiétudes n'ont pas été prises en compte et que seules ont été retenues et mises en avant les quelques contributions favorables* », c'est sous entendre que le bilan de la concertation est biaisé et me paraît tout à fait scandaleux. Je pèse mes mots. Ce bilan correspond de façon

précise à ce qui a été dit au cours de la concertation. Il y a eu beaucoup de débats sur la Gare souterraine de la Râpée. D'ailleurs, nous avons tenu compte de ces débats. Je remercie Mme MONTANDON de l'avoir rappelé. Nous essayons même, non seulement de sauver partiellement ces voûtes mais même de les sauver en totalité. Nous tenons compte de ce que les personnes disent. Mais il se trouve que sur la question des IGH, le sujet n'a pas été abordé.

Le principe d'un référendum me paraît contradictoire avec la procédure d'aménagement concerté et la procédure de concertation concernant l'aménagement. J'aurai l'occasion de m'en expliquer. Il me semble que la contradiction entre les deux va jusqu'au fait que les deux procédures sont incompatibles. Il me paraît extravagant de séparer un élément du projet d'aménagement pour faire un vote. Pourquoi celui-là et pas un autre ? Pourquoi pas un référendum sur la gratuité du stationnement des véhicules automobiles à Paris ? Je suis sûr qu'on peut construire une majorité là-dessus. Pourquoi pas un référendum sur l'accueil des migrants à Paris ? Des personnes réclament cela. Il faut se rendre compte qu'on sait où la logique référendaire commence, on ne sait jamais où elle se termine. Je crois que la démocratie représentative a un immense avantage sur la démocratie référendaire, c'est que la démocratie représentative n'est pas une démocratie qui peut basculer dans le populisme et dans la démagogie.

Désormais je vais répondre à Mme MONTANDON. Sur la question du logement social, je voudrais vous rappeler qu'il y a un logement intermédiaire qui est social, il s'agit du PLI. Lorsque l'on dit qu'il y a 60% de logements sociaux et 20% de logements intermédiaires, c'est le logement intermédiaire de la loi DUFLOT. A l'intérieur des 60% de logements sociaux, il y a 20% de PLI. Ceci signifie que le logement intermédiaire pèse pour 40% dans la programmation. Par ailleurs, le logement étudiant fait partie du logement social. Dire qu'il y a du logement social ne veut pas dire que ce n'est pas du logement étudiant. C'est un sujet que nous devons aborder le moment venu. Je rappelle une chose troublante. Très souvent, les interventions critiques sur la procédure de concertation, consistent à dire tel point n'est pas encore établi, tel point non plus. Justement c'est à cela que sert une procédure de concertation. Nous sommes encore loin de la programmation. L'enquête publique n'a même pas été lancée et vous voudriez que tout soit fixé. Quand vous dites que la décision est déjà prise, aucune décision n'est déjà prise. Nous en sommes au bilan de la concertation. C'est une étape importante mais il ne faut surtout pas que tout soit verrouillé. C'est vrai aussi pour les immeubles de grande hauteur et pour les franchissements. Il faut savoir que les franchissements sont liés à des décisions, notamment à une décision de la SNCF sur l'estacade et le niveau auquel se fera cette estacade, qui n'est toujours pas prise. Comment voulez-vous que nous traitions la question du franchissement alors même que nous n'avons pas ces informations de la SNCF. Franchement, nous avons le temps. Nous sommes dans la phase 1 de la concertation. Nous faisons ce bilan de la concertation. Il va falloir choisir un aménageur, un urbaniste. Après, il y aura des discussions sur l'ensemble de la circulation. Je vais vous donner un autre exemple que je trouve très intéressant. Sur la question de la gare souterraine, une piste a été trouvée qui consiste à dire, est-ce qu'il est possible oui ou non de faire des traversantes latérales ? Et de cette façon, faire en sorte que ce ne soit pas au-dessus que les choses se passent mais en dessous, avec de la lumière zénithale qui permettrait de rentrer dans la gare souterraine. Ceci change complètement l'économie générale du projet. Ces deux pistes doivent être étudiées simultanément. Elles seront étudiées dans la phase suivante. Je vous trouve très sévère sur la phrase à propos de l'échangeur de Bercy. Je vous signale que la phrase que vous avez lue sur l'échangeur de Bercy correspond à ce qu'on appelle un réaménagement. Quand on dit qu'on doit transformer cet espace en espace humanisé et qui fonctionne comme un boulevard, on voit bien que cela consiste à requalifier ou à réaménager.

Concernant le Fret multimodal, il faut être sérieux. La raison principale pour laquelle il n'est pas possible d'avoir un Fret fer, route et fleuve, c'est l'existence de l'A4 et de l'accès possible à la Seine pour un système de Fret. Cela a été regardé par l'équipe Rodgers et elle a conclu qu'un Fret trimodal n'était malheureusement pas possible. Nous aurions rêvé de faire un Fret trimodal à cet endroit.

Dernier élément. Quand vous dites que les artisans sont inquiets, je veux bien. Mais je vous rappelle qu'ils sont en bail précaire avec la SNCF depuis quelques temps. Dans le terme bail précaire, il y a précaire. Quand nous disons qu'à l'issue de la concertation, que nous trouverons un moyen de les installer. C'est quand même une garantie. Où nous les installerons ? Cela va dépendre du travail qui sera fait sur la requalification de la gare souterraine de la Râpée. Il faut laisser du temps au temps. Il faut laisser le temps qu'un travail de fond soit réalisé par des urbanistes, des aménageurs, des techniciens.

Telles sont mes réponses à vos critiques pertinentes mais il faut savoir où nous en sommes du processus de concertation. Nous sommes au bilan de la concertation et nous passerons à la phase suivante quand il y aura l'enquête publique, quand il y aura un aménageur. Alors, oui, il sera nécessaire de réclamer des choses beaucoup plus précises, des volumes et une morphologie urbaine plus précise. L'essentiel de cette discussion sera reprise et amplifiée lors du Conseil de Paris car le sujet de Bercy Charenton n'est pas uniquement un sujet du 12^e arrondissement. C'est un sujet parisien et métropolitain. Je vous remercie. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup M. MISSIKA pour ces éléments de réponse qui font que notre débat organisé se rapproche beaucoup d'un débat. M. GREGOIRE. »

M. Emmanuel GREGOIRE, Adjoint auprès de la Maire de Paris, Conseiller de Paris :

« Merci beaucoup Mme la Maire. Il s'agit d'une courte intervention d'explication de vote sur le vœu. Nous ne découvrons pas les positions des uns et des autres aujourd'hui. Il ne faut pas se cacher derrière son petit doigt. Je ne voudrais pas laisser entendre que le sujet des IGH a été dissimulé ces dernières années. Je rappelle que ce principe est inscrit dans grand nombre de délibérations qui ont été votées par ce conseil et les conseils précédents auxquels je n'appartenais pas. Il fait partie des sujets assumés dans le programme de mandature porté par Mme la Maire l'an dernier. Ce sujet n'est pas clos et nous aurons l'occasion d'y revenir comme l'a dit M. MISSIKA.

Sur le vœu lui-même, sans reprendre l'excellente argumentation de M. MISSIKA, je voudrais dire que nous sommes assez défavorables au principe de ces référendums, y compris parce que l'ambiguïté de ce mode de consultation est inscrite dans le vœu. On dit qu'il faut soumettre au vote mais on ne sait pas à qui. Qui est compétent pour juger de l'importance de ce sujet ? Est-ce le 12^e ? Les habitants du quartier ? Les habitants de la métropole ? Ceux de la Région ou du monde entier ? Nous émettrons un avis défavorable sur le principe de ce vœu, considérant qu'il est contradictoire avec l'esprit des concertations menées par la Mairie sur ce grand projet d'aménagement. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. Sachant que tous les groupes ont utilisé leur temps de parole voire l'ont dépassé, que des réponses ont déjà été apportées, peut-être quelques compléments par M. BOUIGUE. »

M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint auprès de la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Merci Madame la Maire. De nombreux éléments de contexte ont déjà été rapportés par M. MISSIKA. Je voudrais rappeler quelques points. On oublie que cette concertation a pris un projet à

un moment où ne le prend jamais c'est-à-dire très en amont. Je me rappelle très bien de la réunion d'installation du processus Bercy Charenton en cette même salle, en présence de la Maire de Paris, qui nous rappelait que nous allions entamer des discussions sur un projet là où on ne l'entame pas d'habitude. Et que c'était très en amont. Aujourd'hui, nous n'en sommes qu'au bilan de la concertation. Pourtant, cela a commencé il y a un moment. Dès 2011, nous avons commencé les réunions, les ateliers et la concertation. Et nous sommes encore en amont de la création de la ZAC et de l'enquête publique. Tout ce qui a été fait l'a été parce que la Ville a souhaité le faire. Il y a des choses qui ne sont pas obligatoires mais qui ont été mises en place car des questions se posaient sur la logistique, sur le devenir des commerçants et artisans du tunnel Baron-Le-Roy, sur le devenir de Léo Lagrange. Je rappelle que c'est un temps en amont car c'est un projet très atypique par rapport au process d'aménagement que l'on peut avoir sur d'autres zones d'aménagement.

Concernant la logique de mixité. Nous voyons dans les comptes rendus et dans les échanges entre nous et avec les habitants, qu'il y a une volonté de travailler à la mixité des implantations et des usages. C'est pourquoi, nous avons travaillé sur le renouveau du stade Léo Lagrange, qui aujourd'hui ne correspond plus à des pratiques sportives adaptée à des homologations qui n'existent pas mais aussi à du maintien d'activités qui sont historiques sur ce site. La question est celle des implantations et des usages avec la création d'équipements publics car ce quartier en a besoin.

Il faut accepter la concertation. Au départ, nous avons un projet mais il évolue car nous tenons compte des remarques. Sinon, ce n'est pas un processus de concertation. Vous l'avez dit à propos du tunnel Baron-Le-Roy mais c'est vrai pour plein d'autres questions. Cela a aussi été le cas sur le devenir de certains ponts en matière d'urbanisme, sur le devenir de Léo Lagrange, sur le prolongement de la rue Baron-Le-Roy. Nous avons un projet qui a évolué, qui s'est structuré au gré de cette concertation et les éléments ont été intégrés. Je pense que c'est plutôt comme le disait Mme ROTA, le fait d'une concertation réussie que d'intégrer dans le projet d'aménagement, des éléments portés par les habitants.

Concernant la retranscription des débats dont M. BONNET a parlé, je pense que c'est un parti pris dans la manière de retranscrire ces débats. Cela a peut-être été quelque chose de rapide avec des tirets. Je crois que les sujets n'ont pas été éludés mais ils n'ont pas été forcément détaillés. Sur ce que vous disiez en page 18, nous avons d'autres choses en pages 20, 27, 28 qui sont plus détaillées. Mais sur la réunion à laquelle vous faites allusion, c'est dit un peu rapidement. Je pense qu'il s'agit plutôt du parti pris d'une rédaction rapide qui fait que l'on manque peut-être d'éléments, notamment lorsque l'on a participé à ces réunions et que l'on sait ce qui s'y est dit. Néanmoins, je pense que tous les points sont évoqués et qu'il n'y a pas de mésinformation et que c'est plutôt bien fait.

Concernant les emplois, je pense que c'est un problème qui intéresse tout le monde. Il s'agit des emplois qui existent aujourd'hui et de leur devenir mais aussi des emplois nouveaux qui pourraient être créés sur ce site. Je pense que M. BONNET me rejoindra. Nous avons parlé à la fois de l'artisanat, peu représenté mais que l'on pourrait développer à l'occasion de ce projet, des commerçants que nous pourrions aussi voir davantage, du service tertiaire mais aussi toutes les structures évoquées lors du dernier conseil d'arrondissement qui sont celles relevant de l'économie sociale et solidaire qui ont de quoi se développer sur ce quartier. Il est beaucoup trop tôt pour chiffrer cette partie sur l'emploi à la fois pour des raisons techniques évoquées par M. MISSIKA et parce que certaines activités ne peuvent pas se pérenniser en l'état. Elles auront peut-être besoin d'évoluer en matière de surface, d'aménagement, d'investissement. En revanche, cet objectif doit être maintenu.

Concernant le logement évoqué par Mme MONTANDON, 60% pour le logement social et 20% pour le logement intermédiaire et 20% de logement privé comme l'a dit Mme SLAMA. Nous sommes sur

quelque chose de posé et qui répond aussi à ce qui a été voté au Conseil de Paris s'agissant du plan local de l'habitat. Nous n'allons pas au-delà de ce qui a été voté au Conseil de Paris.

Je suis tout de même ravi de cette phase de concertation un peu inédite. Ce n'est qu'une étape. Nous ne sommes pas au bout de cette concertation. D'autres moments clés vont désormais exister, notamment l'enquête publique. Mais il y aura d'autres temps pour affiner le projet, les réponses, les projections. Aujourd'hui, nous sommes encore un peu loin du temps de la programmation. C'est la première étape, il faudra des compléments. Nous sommes dans le premier temps de concertation et nous pouvons être contents de ce temps qui a fait évoluer le projet tout en maintenant les principes. Je vous remercie. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup à tous. Quelques éléments sur le montage financier. Nous sommes sur une ZAC. Par définition, le bilan doit être équilibré. Je vous rappelle que tout en gardant ce principe, vous étiez nombreux à souhaiter que le rapport bureaux-logements évolue. Au départ, dans la programmation, nous étions sur du 60%/40% en faveur des bureaux car nous pensions que nous pouvions profiter de ce projet pour rééquilibrer l'Est et l'Ouest. Vous avez été nombreux à demander un rééquilibrage vers du 50%/50%. Nous l'avons fait. Pourtant, cela perturbe l'équilibre financier d'un projet de cette envergure. Dans le cadre de la concertation, nous avons aussi entendu le besoin d'équipements publics. Nous avons évolué dans ces équipements publics. Aujourd'hui, il y a une bibliothèque à Léo Lagrange qui n'existait pas. Aujourd'hui, nous créons un nouveau collège public ce dont nous pouvons collectivement nous féliciter. J'avoue, je n'ai pas encore complètement renoncé à la piscine mais ma priorité aujourd'hui est de financer la rue Baron-Le-Roy. J'espère bien que la ZAC équilibrée permettra de financer cette rue ou que nous trouverons l'argent ailleurs pour le faire. Nous nous sommes engagés à prolonger la rue Baron-Le-Roy depuis de nombreuses années et cela demeure ma priorité. En revanche, sur l'équilibre plus détaillé et la présence d'autres équipements publics, je pense que la discussion n'est pas complètement fermée. Je n'oublie que nous avons voté ensemble un vœu qui demandait ces équipements publics et je sais que les services ont travaillé en ce sens. Aujourd'hui, tout n'est pas figé. Le projet ne s'est pas amoindri comme vous avez pu le dire. Il a évolué. Je ne suis pas sûre que l'on puisse considérer que le fait de conserver la Gare de la Râpée inférieure soit un amoindrissement de ce projet. Je ne suis pas sûre que le fait que nous réajustions ce projet en fonction de la concertation signifie un manque de visibilité pour nous. Il est assez paradoxal de nous dire que parce que nous tenons compte de la concertation, parce que nous faisons évoluer le projet, que nous manquons de volonté politique et de vision sur ce projet. Au contraire, c'est parce que nous faisons confiance à la concertation, que nous entendons la parole des habitants mais aussi des élus. Beaucoup de choses ont été portées par des vœux déposés par les groupes de l'opposition, ont été prises en compte et ont contribué à l'évolution de ce projet. Peut-être pas dans tous les sens souhaités car parfois, il y a des injonctions contradictoires. Mais tout de même, le projet a beaucoup évolué et la concertation a été utile et elle continuera. J'espère que nous la continuerons ensemble dans l'esprit positif qui a prévalu lors de ces différentes phases. J'espère que nous pourrions continuer à travailler ensemble sans dogmatisme pour faire évoluer ce projet car je pense que nous avons une réelle responsabilité pour ce territoire particulier et pour l'avenir de notre ville.

Avant de faire voter cette délibération et ce vœu, il y a une explication de vote de M. BONNET sur le vœu. »

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :

« Une explication de vote sur le vœu et une information que je donne aux conseillers du 12^e. Vous savez que j'ai été missionné pour présider la mission « Fabriquer à Paris » pour relever des défis

sociaux et environnementaux des nouvelles filières industrielles. Ce rapport sera rendu public et rendu à la Maire, le 3 juillet si tout se passe bien. Je voulais vous informer que M. MISSIKA, M. NAJDOVSKI et la Maire du 12^e arrondissement ont été auditionnés. Une illustration concerne directement le quartier Bercy Charenton, notamment sur la question de l'emploi dans cette ZAC. J'espère qu'il permettra d'avancer dans ce projet.

Sur le vœu proposé par le groupe Ecologiste, je partage pleinement un argument donné par M. MISSIKA, c'est pourquoi, nous ne voterons pas ce vœu. La logique référendaire n'a plus de limite. Je conçois que cette ZAC ne concerne pas seulement les habitants du 12^e mais qu'elle est à dimension parisienne voire régionale. Je pense que nous ne pouvons pas nous limiter à un vœu à l'échelle de l'arrondissement pour faire un référendum à l'échelle de l'arrondissement. Ce n'est pas quelque chose qui est apparu lors des ateliers pendant la dernière phase de la concertation. Merci. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« M. NAJDOVSKI, vous m'avez demandé la parole, je vous la passe à titre dérogatoire car vous avez utilisé l'ensemble de votre temps de parole. Comme il s'agit d'un vœu de votre groupe, il est un peu compliqué de vous donner la parole pour une explication de vote mais sur un sujet de cette nature, je pense qu'il est sain de vous laisser parler. »

M. Christophe NAJDOVSKI, Adjoint à la Maire de Paris, Conseiller de Paris :

« Merci Mme la Maire. Pour répondre à une question qui a été posée sur le vœu. M. MOULIN a demandé ce qu'était un immeuble de grande hauteur. Je lui réponds. Un immeuble de grande hauteur est un immeuble qui dépasse 50m. Il y a donc une réglementation spécifique, une définition tout à fait réglementaire et juridique de ce sont que les immeubles de grande hauteur. Et la tour Home n'est pas un immeuble de grande hauteur. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci pour ces précisions utiles. M. HAAB. »

M. François HAAB, Conseiller d'arrondissement :

« Pour une explication de vote. Nous ne sommes pas là ce soir pour boucler et graver dans le marbre, le projet de Bercy Charenton. Si je reprends le titre de ce projet de délibération, nous sommes là pour approuver un bilan de concertation préalable. Il me semble que tout le monde a salué la méthode qui a permis d'intégrer des modifications substantielles. Je suis certain que nous aurons encore de longs et passionnants débats, y compris sur la piscine sur laquelle je vous rejoins. Merci Mme la Maire de le mentionner. Nous voterons pour ce projet de délibération. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. »

- VOEU (12-2015-014) : *Vœu relatif à l'aménagement du quartier Bercy-Charenton, déposé par les élu-es écologistes du 12e, rattaché à la délibération DU 145.*

M. Christophe NAJDOVSKI, Conseiller de Paris, Adjoint à la Maire de Paris rapporteur :

Considérant que les objectifs approuvés par le conseil de Paris relatifs à l'aménagement du quartier Bercy-Charenton sont d'améliorer les liaisons entre les communes de Paris et de Charenton-le-Pont, de proposer une programmation urbaine mixte, de faciliter l'accueil de nouveaux modes de transports en commun et de faciliter l'environnement du site et les espaces publics ;

Considérant que ces objectifs ne prédéterminaient nullement la morphologie urbaine future du quartier ;

Considérant que, dans le cadre d'un réel urbanisme participatif, la concertation aurait ainsi dû permettre de déterminer les grandes lignes de la morphologie du quartier ;

Considérant que le bilan de la concertation fait apparaître que des inquiétudes ont régulièrement émergé quant à l'implantation d'immeubles de grande hauteur et l'impact sur le paysage urbain parisien ;

Considérant que ces inquiétudes n'ont pas été prises en compte et que seules ont été retenues et mises en avant les quelques contributions favorables à l'implantation d'immeubles de grande hauteur ;

Considérant que l'implantation de 5 ou 6 immeubles de grande hauteur est de ce fait envisagée à l'issue de la concertation ;

Considérant que la réalisation de ces tours qui aurait un impact majeur sur la morphologie du 12^e arrondissement et du sud-est parisien ne peut être imposée aux Parisiennes et aux Parisiens mais doit recueillir leur adhésion majoritaire.

Sur proposition des élu-es écologistes, le conseil du 12^e arrondissement souhaite que soit organisé un référendum sur l'implantation d'immeubles de grande hauteur à Bercy Charenton.

Votants : 29 dont 2 pouvoirs

Pour : 10 voix dont 2 pouvoirs :

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe UMP dont 2 pouvoirs

Contre : 17 voix :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

Abstention : 02 voix groupe UDI-MODEM

Vœu rejeté à **la majorité absolue** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-073 VOEU)



- DU 20150145 : *Approbation du bilan de la concertation préalable relative à la création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) sur le secteur Bercy Charenton (12e).*

M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

Votants : 29 dont 2 pouvoirs

Pour : 19 voix :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche
02 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 10 voix dont 2 pouvoirs :

05 voix groupe Ecologiste
05 voix groupe UMP dont 2 pouvoirs

Délibération adoptée à *la majorité absolue* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-074 AVIS)



- ***DVD 20150164 : Aménagement des grandes places parisiennes. Délégation générale en matière de marchés publics.***

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :

« Ma remarque concerne la présentation de cette délibération. Il est évoqué à longueur de délibération, un aménagement mais surtout l'embellissement des places. Or, on s'aperçoit, pour avoir assisté aux premières réunions de concertation sur Bastille et Nation, qu'il s'agit d'une refonte complète des sites. Je pense qu'on ne peut pas parler de simple embellissement lorsqu'il s'agit d'une refonte où l'on va modifier un certain nombre de modes de déplacement. Il y a en règle générale dans ces projets, quelque chose qu'il est impératif pour nous de prendre en compte, c'est la place du piéton dans Paris. On parle beaucoup de modes de transports alternatifs mais il me semble qu'on oublie un peu trop souvent la place du piéton qui doit rester aussi importante que celle des déplacements alternatifs. Enfin, je constate que vous employez très volontiers le vivre-ensemble à toutes les sauces. Si ces projets sont l'occasion de mettre en œuvre notre volonté d'excellence et d'exemplarité en matière de vivre-ensemble, il s'agit simplement d'aménager des places. Je veux bien que cela favorise le vivre-ensemble. C'est un concept qui se veut philosophique, mais c'est un peu compliqué à comprendre dans l'exposé de cette délibération. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. Mme KOMITES. »

Mme Penelope KOMITES, Adjointe à la Maire de Paris, Conseillère de Paris :

« Merci Mme la Maire. Cette délibération qui précède le lancement d'une vaste concertation des Parisiens sur le réaménagement de ces grandes places de la capitale, reflète bien la volonté de la Ville de Paris de conduire une politique très ambitieuse en matière de requalification de ces places et également puisque c'est un sujet qui m'intéresse beaucoup, de végétalisation de l'espace public. On sait que les Parisiens plébiscitent beaucoup ces propositions. La végétalisation des places, par ses bienfaits environnementaux ainsi que par sa capacité à influencer directement et positivement sur le vivre-ensemble de nos quartiers, traduira la notion d'une ville plus accueillante et durable que porte la municipalité depuis le début de la mandature.

Au-delà de la place de la Bastille dont la concertation a déjà été entamée, je voudrais saluer le rôle des conseils de quartier sur ce dossier, qui se sont beaucoup impliqués sur le sujet. Je souhaite plus particulièrement évoquer le réaménagement de la place de la Nation qui illustrera bien notre logique d'aménagement de l'espace public. Il y a sur la place la Nation, un vrai enjeu de reconquête au bénéfice des habitants, en particulier du terre-plein central qui est aujourd'hui très difficilement accessible voire inaccessible. Il s'agit d'y travailler pour un espace vert plus généreux, plus qualitatif, dans un usage de promenade et de détente. Nous savons que c'est très attendu par les Parisiens et par les habitants du 12^e arrondissement. Nous pouvons déjà dire que cette reconquête des usages a déjà commencé puisqu'on peut déjà la voir avec la rénovation très attendue dans l'arrondissement, du kiosque à musique. Elle a été entreprise dans le cadre du budget participatif. Après les différents échanges que nous venons d'avoir sur Bercy Charenton et le renforcement des trames vertes, je crois que l'enjeu de la rénovation des places très emblématiques du 12^e arrondissement et de leur végétalisation, vont apporter une pierre supplémentaire aux mutations très profondes engagées par l'équipe municipale de cet arrondissement comme celles au niveau parisien, au service des habitants. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Mme KOMITES. M. NAJDOVSKI. »

M. Christophe NAJDOVSKI, Adjoint à la Maire de Paris, Conseiller de Paris :

Merci Mme la Maire. Nous sommes très heureux de voter cette délibération qui porte sur l'aménagement de 7 places parisiennes dont les places de la Bastille et de la Nation situées dans notre arrondissement. Des réflexions ont déjà été menées, une concertation est en cours et va prendre son essor dans les mois à venir.

Travailler sur les places parisiennes, c'est un travail de questionnement sur l'espace public, de ce qu'est l'espace public, de ce qu'il est devenu à travers le temps. Sans vouloir plagier Raymond DEVOS qui a fait un sketch hilarant que nous connaissons tous sur la question du rond-point, les places aujourd'hui sont devenues des ronds-points automobiles, des giratoires où s'exprime le plus souvent d'ailleurs l'individualisme forcené de l'automobiliste qui veut s'imposer face à celui à côté de lui pour prendre la place justement. L'idée avec ces projets d'embellissement et de réaménagement est de passer du terrain de Je au terrain de jeux qui est aussi un terrain du Nous, c'est-à-dire un terrain collectif. Il s'agit de partir des usages, de réfléchir à l'avenir de ces places en partant des usages tels qu'ils sont aujourd'hui pour définir un projet, un plan-programme qui servira de base au projet de chaque place.

Chaque place possède sa propre identité. La place de la Nation et la place de la Bastille ont évidemment ces fonctions symboliques très fortes, notamment comme point de rassemblement pour de grandes manifestations. La place de la Nation possède un square central qui est aujourd'hui un îlot au milieu d'un giratoire automobile. Il importe de redonner une urbanité à cet îlot et faire en sorte qu'il devienne au moins une île ou une presqu'île, ce serait encore mieux si l'architecte des bâtiments de France nous y autorise, ce qui n'est pas sûr. C'est aussi penser au devenir de la place de la Nation en lien avec l'arrivée prochaine de l'Université Sorbonne Nouvelle à Picpus Saint-Mandé, qui sera toute proche. Les étudiants auront besoin et envie d'avoir des espaces où se retrouver en dehors des cours. Il est très important de réfléchir à l'usage, pas simplement pour les habitants mais aussi pour ceux qui viendront au quotidien vivre cette place. Il faudra aussi penser la place de la Nation avec l'arrivée du tramway. Pour la place de la Bastille aussi, il nous faut réfléchir aux usages, au lien que nous pouvons retrouver avec le port de l'Arsenal et inscrire cette place de la Bastille comme le point de départ d'un cheminement et d'une promenade Bastille-Tour Eiffel qui passera par les berges de Seine reconquises en rive droite, d'envisager les liens avec la promenade plantée, entre la place de la Bastille, le port de l'Arsenal et la promenade plantée. Nous avons de beaux chantiers de réflexion et d'imagination devant nous. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Tout à fait. Je suis bien d'accord avec vous. Mme ROTA. »

Mme Ophélie ROTA, Conseillère d'arrondissement :

« Merci Mme la Maire. Comme cela a été rappelé à l'instar des délibérations sur le plan vélo et les berges de Seine, cette délibération vient répondre à une évolution logique et nécessaire dans notre ville. Après la place de la République, un plan d'aménagement des grandes places parisiennes est une chose très attendue. Le 12^e est doublement concerné avec les places de la Bastille et de la Nation. Aujourd'hui, il est nécessaire de penser leur réaménagement pour améliorer l'équilibre entre la voiture et la circulation douce, la place du loisir et repenser la place de la nature. Bastille est au bord de l'eau. Nous avons tous parcouru avec anxiété la place de la Bastille à vélo ou traversé à pied le double rond-point de Nation. Deux bonnes raisons de repenser l'aménagement de ces places. On peut ajouter aussi les 4 voies qui déboulent sur la place de la

Nation ou le goulot d'étranglement quand on souhaite remonter en voiture le Faubourg Saint-Antoine depuis la place.

Pour avoir participé à des échanges de conseils de quartier à l'îlot Gare de Lyon qui a déjà largement travaillé sur la question avec les arrondissements voisins et pour avoir de notre propre côté, UDI-MODEM, démarré les réflexions sur les deux places, je sais que des projets particulièrement innovants et esthétiques peuvent émerger de notre concertation. Je tenais à dire publiquement que le groupe UDI-MODEM fera pleinement et avec enthousiasme, sa part du travail sur le réaménagement de ces deux places.

Nous vous signifions tout de même deux points de vigilance. L'arrivée du tramway à Nation. Sur ce sujet, votre majorité nous piège un peu. Sous la précédente mandature, le groupe centriste a défendu le tramway jusqu'à Nation, vous l'aviez refusé au Conseil de Paris. Et à présent, vous souhaitez le prolonger et nous sommes dans l'obligation de tirer la sonnette d'alarme sur la cohérence et la dépense de ce projet.

Autre point de vigilance qui n'a pas été abordé. C'est le budget prévisionnel alloué sur l'opération. On parle de 30 millions d'euros sachant que République a déjà coûté 24 millions d'euros. Le budget semble médiocre par rapport à l'ambition du projet. Merci. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci de nous alerter sur ces questions. M. MARGAIN. »

M. Franck MARGAIN, Conseiller d'arrondissement:

« Merci Mme la Maire. Quelques précisions techniques. Je reprendrai l'interrogation de Mme ROTA sur le budget prévisionnel de 30 millions d'euros pour l'ensemble de cette place. Est-ce que vous avez déjà décidé quels seraient les projets ? Ou avez-vous une marge de manœuvre compte tenu de l'ampleur des projets ?

Deuxième interrogation. Comment allez-vous éviter les erreurs réalisées à la place la République ? Cette minéralisation à outrance, l'absence d'espaces verts. Est-ce que l'opposition sera entendue dans les prochains aménagements ? Je reprendrai également des questions techniques plus particulièrement liées à la place de la Bastille avec sa connexion à la promenade plantée, sa connexion avec le projet d'aménagement des berges de la Tour Eiffel à la Bastille. Telles sont les questions d'ordre technique qui nous apparaissent importantes.

Je voulais vous demander la manière dont vous envisagez ou si vous avez une idée sur les répartitions qui ont déjà été octroyées dans votre enveloppe prévisionnelle entre Bastille, Nation et les autres places ? Merci. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. Ce n'est pas trop technique tout cela, au contraire. M. MISSIKA. »

M. Jean-Louis MISSIKA, Adjoint à la Maire de Paris, Conseiller de Paris :

« Merci Mme la Maire. Pour reprendre ce qui a été dit par M. NAJDOVSKI et préciser un certain nombre de choses d'abord. Ce que nous voulons faire avec ces aménagements de places, c'est vraiment redonner leur place aux piétons. Il y a un urbanisme des autoroutes urbaines, des voitures et des parkings, faites des places et des pistes cyclables et vous obtenez des piétons. De ce point de vue, cela s'inscrit dans une démarche d'ensemble. C'est la raison pour laquelle nous lançons une concertation sur l'ensemble des 7 places et une concertation place par place car

chacune possède son identité. La question des usages se pose aussi au niveau parisien et métropolitain.

Une petite remarque. Nous avons fait la place de la République lors de la précédente mandature. Là, nous faisons 7 places. Vous vous rendez bien compte qu'il y a accélération, une volonté d'aller vite. Mais nous avons aussi un objectif de faire moins cher. C'est la raison pour laquelle il y a cette enveloppe de 30 millions d'euros. Il est tout à fait possible de faire des aménagements plus légers que ceux qui ont été réalisés dans le cadre de la rénovation de la place de la République, qui correspondent aux attentes de nos concitoyens et qui ne coûtent pas de façon considérable aux contribuables parisiens. Si jamais on multipliait le budget de la place de la République par 7, on rentrerait dans des montants d'investissement inaccessibles. Nous devons essayer de faire mieux avec moins ou se contenter de faire une place par mandature et je pense que ce n'est pas du tout ce que les Parisiens attendent.

Non seulement, nous avons ce projet sur les places mais nous avons également des projets ambitieux sur les portes de Paris avec cette idée de transformer les portes de Paris en places du Grand Paris. Il y a au moins deux portes proches du 12^e qui sont concernées à savoir la porte de Montreuil et la porte de Vincennes. Il y a aussi la porte Maillot par exemple sur laquelle j'ai monté un groupe de travail. Il y a des sujets sur les portes qui sont très importants. Nous avons parlé de l'échangeur de Bercy mais cela s'inscrit dans la même idée. Si nous voulons vraiment transformer Paris, si nous voulons vraiment engager cette dynamique métropolitaine, alors nous devons réfléchir à des approches moins onéreuses que celles pratiquées lors des précédentes mandatures.

J'ai eu l'occasion avec M. NAJDOVSKI de faire une expérience impressionnante sur la place de la Bastille, qui était une expérience de non voyance c'est-à-dire de circuler sur la place de la Bastille avec les yeux bandés. Je crois qu'il faut que nous soyons très attentifs à la question de l'accessibilité que ce soit pour les PMR ou les malvoyants ou les malentendants. Cet élément doit être pris en compte dans le cadre de la procédure de concertation car nous devons faire des places accessibles à tous. J'ai découvert à l'occasion de cette expérience que les places étaient les endroits qui désorientent le plus les malvoyants. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. C'est d'autant plus important que nous avons un hôpital de rayonnement international à proximité immédiate de la place de la Bastille sur cette question de la déficience visuelle. Messieurs GREAU et BOUIGUE pour des éléments de réponse. »

M. David GREAU, Adjoint auprès de la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Merci Mme la Maire. Je pense que l'essentiel a été dit. Le constat de la nécessité de réaménagement de ces deux places est largement partagé. Je souhaite pointer la cohérence du projet qui a été soulignée puisque nous avons ici le réaménagement de deux places majeures du 12^e, qui se fait en lien avec l'ensemble des autres projets votés ou à voter, que ce soit l'arrivée du tramway, de la Sorbonne Nouvelle, la mise en œuvre des zones 30. Tout ceci se fera dans une cohérence d'ensemble.

Pour répondre à Mme ATLAN-TAPIERO sur l'utilisation du terme vivre-ensemble dans cette délibération. A partir du moment où on parle d'espace public et de partage de cet espace public, il semble logique et absolument pas abusif de parler de vivre-ensemble. Je souhaite qu'on redonne toute leur place à l'ensemble des usagers de l'espace public et pas uniquement à une seule catégorie. »

M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint auprès de la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Je félicite M. NAJDOVSKI pour ses influences avant conseil qui sont très intéressantes et qui donnent un ton lyrique à ses interventions, en citant Raymond DEVOS. Pourvu que cela se passe plus souvent. C'était une très belle première.

Je reviens à des choses plus terre à terre. Je poursuis ce que disait M. GREAU s'agissant du vivre-ensemble. Il serait paradoxal s'agissant de la place de la Nation, de ce qu'elle est en termes d'Histoire dans cet arrondissement, du nom qu'elle porte, qu'elle ne soit pas associée à une notion de vivre-ensemble. C'est une place caractéristique de Paris car elle a symbolisé des moments populaires, des moments partagés entre les Parisiens, aujourd'hui encore, notamment en janvier dernier. Il serait paradoxal que le vivre-ensemble ne soit pas une donnée fondamentale dans l'aménagement des places, ce serait même un oubli criant, criard et sur lequel nous aurions pu être interpellés.

Ce que j'aime bien dans les délibérations est que parfois, elles disent beaucoup de choses et qu'il suffit de les lire pour répondre à des questions posées. Deuxième paragraphe : « *la priorité devra être donnée aux circulations douces et aux piétons* ». Il me semble que l'interpellation est exaucée par une telle affirmation.

Sur le terme d'embellissement, je suis d'accord en partie avec la remarque de Mme ATLAN-TAPIERO. En même temps, en lisant toute la délibération, on s'aperçoit que le mot embellissement cache beaucoup d'autres choses. C'est un peu comme les poupées russes. On parle de circulation douce et de piétons, d'une attention portée à la sécurité et au confort des déplacements et surtout que ces aménagements favoriseront la création d'espaces offrant de nouvelles possibilités d'usage. Avec l'arrivée de la Sorbonne Nouvelle, l'arrivée du tramway, l'évolution même de la pratique des modes de déplacement à Paris. Le fait qu'il y ait aujourd'hui de nouvelles aspirations en termes d'usage de ces places, fait que nous pourrions imaginer une place différente, avec des aménagements nouveaux, pouvant créer des usages nouveaux et des circulations nouvelles et des échanges entre les habitants. Le pari est de faire avec des moyens moindres, des aménagements qui soient évolutifs et qui tiennent compte de ce que Paris a comme évolution dans ses usages et dans ses activités nouvelles. C'est un vrai sujet que la concertation a déjà mis sur la table puisque le conseil de quartier de Nation Picpus a déjà lancé des réflexions sur l'aménagement de la place de la Nation dans ses abords et derrière sur tout ce qui sera attenant à la place.

Il est normal qu'aujourd'hui, il n'y ait pas forcément une répartition des 30 millions d'euros étant donné que la concertation se lance et que les 7 places n'auront peut-être pas les mêmes projets ni une répartition identique. Parallèlement, nous pourrions utiliser le budget participatif. Avec les 2,4 millions d'euros qui sont lancés sur les aménagements de l'espace public, certains projets existent déjà. Mesdames MONTANDON et ROTA étaient présentes lors de la réunion de la commission ad hoc du budget participatif. Nous avons déjà vu des projets concernant la place de la Nation qui n'ont pas été retenus pour les reverser dans la concertation. Ceci prouve bien que le processus est déjà lancé et que nous sommes en train de valider cette action citoyenne sur le 12^e. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Dans le cadre du budget participatif parisien, il y aura des projets qui concerneront l'aménagement de la place de la Nation. Les Parisiens pourront les choisir lors du vote. Je remercie Mme KOMITES d'avoir rappelé que nous n'avons pas attendu ces délibérations pour commencer à rénover les choses aux abords de la place de la Nation avec les conseils de quartier, notamment sur l'avenue Dorian, sur le kiosque et sur la création d'espaces verts. Nous avons des budgets potentiels qui pourraient nous être utiles pour agrandir cet espace vert central qui mérite d'être réaménagé. Il n'y a pas de répartition budgétaire à ce stade entre les 7 places. Rien n'est

décidé, simplement l'envie de créer de nouveaux espaces agréables pour vivre-ensemble. Aujourd'hui, ce qui se passe sur la place de la République, ce qui se passe sur les berges de Seine, ce qui s'est passé ce week-end dans le jardin de Reuilly, ce sont des espaces où nous vivons bien ensemble, mieux qu'avant dans l'espace public. C'est l'ambition que nous portons sur le réaménagement de ces places emblématiques parisiennes, en particulier sur celles de notre arrondissement. »

Votants : 29 dont 2 pouvoirs

Pour : 29 voix dont 2 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche
05 voix groupe Ecologiste
05 voix groupe UMP dont 2 pouvoirs
02 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-075 AVIS)



- DVD 20150165 : Autolib' - Convention avec le Syndicat Mixte Autolib' Métropole.

Mme Ophélie ROTA, Conseillère d'arrondissement :

« D'abord pour souligner le déploiement d'Autolib' qui a été une très bonne chose. C'était l'une des rares mesures qui visait à limiter concrètement la pollution et la place de la voiture à Paris. De plus, le service s'étend à 40 villes de banlieue et cette mesure respecte la promesse du Grand Paris.

Nous profitons de la présence de M. NAJDOVSKI dans notre conseil pour faire une proposition. Pourquoi ne pas encourager encore plus cette solution propre d'auto-partage en autorisant l'accès aux voies bus pour les voitures Autolib' ? Merci. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. Mme ATLAN-TAPIERO, vous êtes inscrite. »

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :

« Merci Mme la Maire. Une étude attentive de cette délibération appelle plusieurs remarques de ma part parce qu'elle met en lumière les paradoxes de la politique menée. En effet, il y a de nombreux paradoxes. On note une volonté, je cite « *une incitation au renoncement pour les ménages à la possession d'un véhicule particulier* ». Comment alors s'alarmer de la perte d'emploi du secteur automobile ?

Par ailleurs, on est en train de souhaiter activement, un développement massif du tout électrique, quand dans le même temps, on veut renoncer au nucléaire. Tout ceci est un peu paradoxal mais il vaut mieux vivre de ses contradictions que d'en mourir. Ce qui me pose question, c'est de savoir pourquoi les véhicules Autolib' ne sont pas immatriculés à Paris ? Il s'agit d'un manque à gagner pour Paris. Je voudrais savoir si ce manque à gagner a été calculé dans la part d'occupation du sol de ces véhicules électriques ? Merci. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci Mme ATLAN-TAPIERO. M. GREAU pour vous répondre. »

M. David GREAU, Adjoint auprès de la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Merci Mme la Maire. Contrairement à Mme ATLAN-TAPIERO, je trouve une cohérence aux délibérations présentées. Nous votons un plan anti-pollution et nous mettons les moyens derrière. L'objet de cette convention est de permettre aux abords des stations Autolib', des espaces de recharge pour des véhicules particulier qui viennent s'ajouter à ce qui existe déjà. Nous sommes cohérents car nous incitons à l'achat de véhicules plus propres, que ce soit la Ville ou l'Etat, et on donne les moyens aux Parisiens et aux visiteurs de recharger leurs véhicules électriques.

Sur la question de comment on produit l'électricité, je pense que l'on peut débattre longuement du sujet. La loi sur la transition écologique est en cours d'examen par les deux chambres du Parlement. Votre groupe politique porte des visions sur ce sujet qui ne sont pas majoritaires. La majorité a décidé d'aller vers une réduction de la part du nucléaire, si c'était d'une extinction, j'applaudirais des deux mains mais ce n'est pas le cas.

Vous dites qu'il est paradoxal de vouloir réduire le nombre de voitures. Je dirai que près de 60% des Parisiens n'ont pas de véhicule. On leur donne les moyens par Autolib', par les transports en

commun, par les aménagements de notre espace public, de se déplacer autrement. Là où vous voyez du paradoxe, je vois de la cohérence. Je laisserai le débat ouvert sur la question de l'accès aux voies de bus qui est une question lancée comme une bouteille à la mer si j'ai bien compris. Si on commence à ouvrir les voies de bus à trop d'exceptions, on découragera l'usage du bus. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. Les emplois qui sont créés par le développement d'Autolib' sont principalement créés en France. C'est tout de même mieux que d'acheter des voitures fabriquées au bout du monde. »

M. Emmanuel GREGOIRE, Adjoint auprès de la Maire de Paris, Conseiller de Paris :

« Il n'y a pas de perte financière départementale d'immatriculation puisque de toute manière, c'est à la discrétion de la personne qui choisit librement le département d'affectation. D'où le jeu historique bien connu de faire immatriculer les loueurs bien qu'ils aient arrêtés cette pratique car elle n'était plus compétitive. Et l'immatriculation, c'est le Finistère, c'est là que les voitures sont construites. C'était un clin d'œil à une filière industrielle d'excellence. C'est pour cela qu'elles sont en immatriculation 29. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Tout à fait. »

Votants : 29 dont 2 pouvoirs

Pour : 29 voix dont 2 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche
05 voix groupe Ecologiste
05 voix groupe UMP dont 2 pouvoirs
02 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-076 AVIS)



- **DVD 20150168** : *Développement des services de véhicules partagés à Paris. Conventions d'occupation du domaine public pour l'attribution de stations en voirie.*

M. Christophe NAJDOVSKI, Adjoint à la Maire de Paris, Conseiller de Paris :

« Parfois, on ne voit pas forcément la différence entre les différents services d'auto-partage, il me semble important de bien faire le point sur la question. De différencier ce qu'on appelle le covoiturage de l'auto-partage puisque ce ne sont pas les mêmes pratiques. Le covoiturage, c'est le fait d'être à plusieurs en même temps dans une voiture. L'auto-partage, c'est une voiture partagée à des moments différents par des personnes différentes qui peuvent se retrouver seules ou à plusieurs dans la voiture.

Cette délibération propose un nouveau service de véhicules partagés avec à la différence d'Autolib', un système qui fonctionne en boucle et non pas en trace directe. Cela signifie que l'on ramène le véhicule au point de départ, là où on l'a emprunté. Ces systèmes existent depuis une quinzaine d'années en France mais jusqu'à présent, c'était confiné dans des parkings souterrains. L'intérêt est de leur donner de la visibilité. Nous sommes dans des systèmes complémentaires d'Autolib' puisque là où Autolib' est utilisé en moyenne 35 minutes pour des trajets de 8 à 9 km. Autolib', c'est en quelque sorte le trajet moyen d'un taxi. Les systèmes d'auto-partage correspondent à des usages plus longs, en moyenne 6 heures, pour des trajets plus longs. C'est ce service que nous voulons développer à Paris et dans notre arrondissement. Je vous donne les chiffres d'une étude réalisée par un cabinet spécialisé en matière de mobilité qui s'appelle 6T et qui a réalisé une enquête auprès de 1 100 usagers de véhicules auto-partagés, soit 600 usagers d'Autolib' et 500 usagers de la société Mobizen qui est l'une des sociétés d'auto-partage. Cette étude a montré qu'un véhicule Autolib' remplace 3 voitures particulières tandis qu'une voiture auto-partagée en boucle, remplace 7 voitures particulières.

Nous avons aussi les effets d'Autolib' et des systèmes d'auto-partage sur la démotorisation. Autolib' réduit de 23% le parc automobile suite à l'abonnement. Il est majoritairement utilisé par des Parisiens qui se déplacent dans Paris. Pour le système d'auto-partage en boucle, on a une réduction de 67% du parc automobile. Autolib' permet une réduction de 11% des kilomètres parcourus en voiture et l'auto-partage permet une réduction de 45% des kilomètres parcourus en voiture. Ces deux systèmes sont complémentaires. Ils permettent l'un et l'autre, un usage plus raisonné de la voiture individuelle. Les systèmes d'auto-partage en boucle ont un effet beaucoup plus fort en termes de démotorisation et de report modal que le système Autolib. Cette délibération complète l'offre de mobilité durable que nous avons à Paris. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci pour la complémentarité démontrée. M. GREAU. »

M. David GREAU, Adjoint auprès de la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Merci Mme la Maire. M. NAJDOVSKI a déjà tout dit sur cette délibération. C'est la complémentarité et la cohérence que je soulignais tout à l'heure. Nous sommes dans une nouvelle relation au véhicule automobile. On le voit au travers d'Autolib', on le voit aussi au travers de ce nouveau service d'auto-partage. C'est le passage de la voiture possédée à la voiture-service. Nous sommes en plein dans cette mutation que Paris accompagne à travers cette délibération. C'est une excellente chose qui permet la cohérence avec la volonté de réduction de la pollution et la mise en place des services. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci pour ces compléments. Je pense que nous faisons une pause d'une dizaine de minutes sur cette unanimité. Merci. »

Votants : 29 dont 2 pouvoirs

Pour : 29 voix dont 2 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche
05 voix groupe Ecologiste
05 voix groupe UMP dont 2 pouvoirs
02 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-077 AVIS)



Suspension de séance à 21 H 11.

Reprise de séance à 21 H 35.

- DVD 20150126 : *Eclairage public, signalisation lumineuse et boucles de détection (5 lots). Marchés de travaux.*

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :

« Ecoutez, je me suis inscrite par erreur. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Je vous remercie. Je la passe au vote. Si on pouvait faire comme cela pour d'autres délibérations, ce serait bien. »

Votants : 29 dont 4 pouvoirs

Pour : 29 voix dont 4 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe UMP dont 2 pouvoirs

02 voix groupe UDI-MODEM dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-078 AVIS)



- **DAJ 20150022** : *Gestion et coordination des relais d'accès au droit. - Marché de services (art 30) - Principe et modalités de passation.*

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :

« J'ai souhaité intervenir sur cette délibération parce qu'il y a eu lorsqu'elle a été présentée, vous aviez mis en avant avec raison, le travail de la structure qui était en place et qui participait à cette coordination des relais d'accès au droit. Je n'ai pas compris quels ont été les motifs pour lesquels vous avez changé d'intervenant ?

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. M. MOULIN pour des éléments de réponses. »

Mme Fabrice MOULIN, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement:

« Merci. Cette délibération a lancé la consultation en vue de la passation d'un nouveau marché de service pour l'animation des relais d'accès au droit. Le titulaire aura pour mission l'accueil des personnes en difficulté et la coordination des permanences gratuites d'information juridique, d'orientation et de suivi d'accompagnement dans les démarches. Le marché actuel, conclu avec l'association ADSP expire le 21 décembre 2006, la DAJ a fait le choix de ne pas la reconduire pour une 4^{ème} période afin d'obtenir une date d'échéance identique à celle des marchés relatifs aux 5 points d'accès au droit parisiens.

Il faut noter qu'il y a eu une fusion d'ASDSP avec Droit d'urgence, une autre association. Il faut procéder à des ajustements. Certaines clauses ne sont plus adaptées. Il s'agit d'adapter une clause de reprise du personnel à l'évolution de l'équipe salariée qui travaille dans le relais d'accès au droit. C'est plus formel. Merci. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« La réponse est de tenir une date d'échéance identique à celle des marchés relatifs aux 5 points d'accès au droit parisiens. C'est pour cela que l'on relance la procédure à ce stade. Ce sont les éléments de réponse que nous pouvons fournir à ce stade. »

Votants : 29 dont 4 pouvoirs

Pour : 29 voix dont 4 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe UMP dont 2 pouvoirs

02 voix groupe UDI-MODEM dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-079 AVIS)



- **DASCO 20150015** : *Subventions (1.903.127,93 euros) et conventions annuelles d'objectifs pour des projets d'animation mis en œuvre dans les écoles publiques parisiennes au titre de l'ARE.*

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :

« J'ai souhaité m'inscrire sur cette délibération comme sur les deux suivantes. Sur celle-ci plus particulièrement parce qu'en lisant avec attention la délibération. Vous savez que je les lis toutes de bout en bout. Je découvre qu'il y a des commissions d'arrondissement ad hoc, des comités de suivi dont l'opposition est absente. Il me semble que ces délibérations auraient méritées une déclinaison par arrondissement ce qui aurait donné une vue plus précise à cette assemblée, même si certains sont plus au fait que l'opposition sur ce qui se passe sur l'arrondissement.

Après lecture attentive des fiches des 157 associations retenues, même si elles ont été retenues par la Mairie d'arrondissement, validées par la Ville de Paris, je m'interroge énormément sur l'opportunité de confier des missions et d'ouvrir la porte des écoles à des associations dont l'existence ne dépasse pas 1 an. Compte tenu de tous les événements qui se sont déroulés ces derniers mois dans Paris, il me semble qu'il n'y a pas de garantie de moralité. Cela peut mettre en cause, la moralité de certaines personnes. En tout cas, toutes les qualités requises pour pouvoir intervenir dans les écoles en toute quiétude, de façon à ce que les familles ne soient pas inquiètes ni perturbées par des associations qu'elles ne connaîtraient pas.

Je voulais savoir quelles étaient les associations qui concernaient notre arrondissement. Les fiches techniques ne parlent pas des projets développés école par école. Nous n'avons pas ces informations. Lorsque je vois qu'à la page 147, nous avons une association nommée Servir Boissy-Saint-Léger. Quand on regarde l'objet de l'association, tout est en action pour la Ville de Boissy-Saint-Léger. C'est très bien qu'elle puisse intervenir dans Paris auprès de nos enfants mais pour faire quoi ? »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci de votre lecture très attentive de toutes les délibérations. Nous l'avons tous noté. Mme ROTA. »

Mme Ophélie ROTA, Conseillère d'arrondissement :

« Merci Mme la Maire. Nous arrivons au terme d'une deuxième année avec les nouveaux rythmes scolaires. Avec le temps, je pense que nous avons tous l'impression que les enfants, les professeurs et les parents se sont parfaitement faits à ce nouveau mode d'organisation. Mais tout n'est pas si simple. Les équipes pédagogiques nous disent encore que les élèves sont toujours plus fatigués qu'avant de leur semaine et que certains parents souffrent encore des nouveaux horaires qui les obligent à s'adapter.

Un petit mot sur les animateurs qui ne sont pas tous à la hauteur des missions auprès des enfants. Chaque professeur raconte qu'ils voient les animateurs en difficulté pour tenir un groupe ou apprendre une activité. Il y a mais vous le savez déjà, et je sais que vous en prenez déjà la mesure, une grande disparité dans la qualification des animateurs.

Une question très concrète. Que faire des élèves que les parents inscrivent en cours d'année aux ateliers ? Est-il envisageable qu'à partir de la rentrée 2015, nous puissions prendre en compte ces nouveaux inscrits, au moins dans certains ateliers ? Pour être cohérents avec nos votes précédents, nous nous abstiendrons sur cette délibération. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. Mme MONTANDON. »

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

« Merci Mme la Maire. Nous regrettons de ne pas pouvoir participer aux comités de suivi. J'espère que vous arriverez à nous convier à ces comités. Je voulais vous remonter les différents échanges que nous avons pu avoir des enseignants ou des parents d'élève, deux ans après la mise en place de l'ARE. Il y a toujours un manque d'espace au sein des établissements pour les enseignants qui sont gênés pour travailler dans leurs classes, surtout le mardi et le vendredi. Les enfants passent de plus en plus de temps en collectivité et présentent un état de fatigue assez intense, surtout les maternelles.

Je ne reviendrai pas sur l'épineuse question du recrutement des animateurs que nous avons eu l'occasion de poser en question d'actualité au Conseil de Paris et que Mme ATLAN-TAPIERO a fait remarquer. Autant d'associations qui ont si peu d'existence, nous laissent un peu dubitatifs.

A chaque renouvellement de convention, on pourrait attendre un bilan. En plus de la fiche de l'association, on pourrait attendre un bilan de l'année passée. Il est bien dommage que ceci ne fasse pas partie des éléments transmis. Quand on vote ces subventions, on ne sait toujours pas, quelle association va intervenir dans quelle école. C'est aussi une question qui revient lors des conseils d'école. Au mois de juin, les enseignants et les parents d'élève ne savent toujours pas quelles associations vont intervenir dans leurs écoles. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. M. TOUZET pour vous apporter des éléments de réponse. »

M. Laurent TOUZET, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Merci Mme la Maire. Je vais essayer de répondre aux questions de la manière la plus complète possible.

Il est vrai que cette année 2014/2015 est une année au cours de laquelle la Ville de Paris a avant tout eu pour priorité de stabiliser le dispositif ARE mis en place à la rentrée précédente. Un important travail a été réalisé par le chef de projet de la CAS 11/12^e

M. Jean-Luc BECART, par les REV, par les BPA, en partenariat avec l'ensemble des acteurs éducatifs. Je signale qu'il s'agit notamment d'un travail d'évaluation et de bilan des associations qui interviennent depuis presque 2 ans dans les écoles du 12^e arrondissement. Ce travail de bilan est indispensable et se fait en permanence puisque vous avez un système de gestion informatisée des temps périscolaires et notamment des temps d'aménagement des rythmes éducatifs, qui s'appelle Eudonet, et qui est rempli en permanence par les REV et les BPA. C'est par ce système informatique que sont signalés les dysfonctionnements qui peuvent survenir dans les ateliers, en particulier dans les ateliers associatifs. Le bilan des différentes associations qui interviennent est remonté, ce qui permet à la CAS d'être très réactive lorsque des associations posent problème. Pour cette rentrée 2015, l'objectif est de reconduire globalement le dispositif tel qu'il a été mis en place et tel qu'il a commencé à faire ses preuves. Ceci a été souligné par

Mme ROTA. Nous avons des personnels et des familles qui se sont globalement adaptés à ces nouveaux rythmes. Certains d'entre vous parlent de fatigue des enfants. Ce n'est pas à l'échelle du conseil d'arrondissement qu'on va tenter à nouveau, un bilan global de cette question des rythmes. Je constate que globalement, et cela transparaît dans les comptes rendus des conseils

d'école, tout le monde a pris le rythme de ces ateliers le mardi et le vendredi, de ce mercredi matin scolarisé.

Pour vous donner un ordre de grandeur et rappeler ce fonctionnement qui va être pérennisé et reconduit globalement à la rentrée 2015. C'est près d'un millier d'ateliers gratuits, organisés le mardi et le vendredi en fin de journée dans le 12^e arrondissement. Près des deux tiers sont assurés par des animateurs de la DASC0 et plus d'un tiers, soit par des intervenants d'autres directions, soit des intervenants associatifs. Environ 200 ateliers sont assurés par des associations. Parmi les 200 ateliers, 150 le sont dans le cadre d'un marché public et 50, dans le cadre d'un appel à projet localisé. Ce marché public va être reconduit pour la rentrée 2015 puisqu'il est d'une durée d'un an, reconductible deux fois. Il s'agissait de la première année d'effectivité de ce marché. Il va donc être prolongé pour une deuxième année pour la plupart des titulaires ayant déjà reçu une commande pour l'année 2014/2015.

En s'appuyant sur la campagne d'évaluation dont je vous parlais, Eudonet, quelques prestataires ne seront pas reconduits car ils n'ont pas du tout donné satisfaction. A ce moment-là, la Ville fera appel prioritairement à d'autres titulaires du marché public.

La délibération qui nous intéresse ce soir, porte sur la cinquantaine d'ateliers qui est organisée dans le cadre d'un appel à projet localisé pour chercher des associations qui ont peut-être moins d'envergure mais qui ont à nouveau souhaité cette année, travailler sur certaines écoles. Sur cet appel à projet localisé, nous partons sur un fonctionnement semblable à cette année. La nouveauté principale est le fait qu'il y a ait un relais relatif aux valeurs de la République et à la lutte contre toutes les discriminations. C'est ce volet, en cohérence avec tout le travail mené par l'Education Nationale depuis le mois de janvier pour mettre encore plus l'accent sur ce thème.

Sur la procédure pour cet appel à projet localisé, les associations pouvaient candidater jusqu'au 23 mars. Les dossiers ont été instruits par la direction des affaires scolaires de la Ville de Paris. Ce que la délibération appelle commission d'arrondissement, c'est juste qu'à un moment donné, la DASC0 a réuni un représentant du Maire d'arrondissement, en l'occurrence moi-même, et l'inspection de circonscription de l'arrondissement, de manière à donner un avis, à côté de l'avis des services, sur les candidatures. Ce n'était que cela.

Le résultat sur les associations retenues. Il est vrai que dans les documents qui vous ont été transmis via la Ville de Paris, vous avez la liste complète pour tout Paris. Il n'est pas forcément évident de vous y retrouver. Je vous renvoie à la page 5, vous y trouvez les associations retenues pour le 12^e arrondissement. Rassurez-vous, il n'y en a aucune dont l'existence puisse être qualifiée d'éphémère. Moins d'un an, effectivement c'est éphémère et on peut se poser des questions. J'entends bien. Ce sont toutes des associations connues dans l'arrondissement. Soit elles ont déjà œuvré l'an dernier sur le temps de l'ARE, soit nous les connaissons très bien. Il s'agit des associations Graine de partage, qui animera 14 ateliers l'an prochain ; La Camilienne qui animera elle aussi 14 ateliers, soit sous le volet La Camilienne soit sous le volet La Camilienne Sport 12^e. En page 6, L'Apprenti musicien animera 8 ateliers ; la Ligue de l'Enseignement qui animera 2 ateliers et Multicolore qui animera 1 atelier ; le dernier qui est le nouveau de cette liste, qui n'était pas présent l'an dernier, qui est le 100 Etablissement Culturel et Solidaire qui animera 13 ateliers.

L'idée est de repartir à peu près sur les mêmes écoles. Cela dit, étant donné qu'il y a des variations sur cet appel à projet, ce ne sera pas forcément les mêmes écoles. La liste n'est pas encore finalisée. Autant la DASC0 a pu arrêter le nombre d'ateliers des associations retenues mais pas encore la répartition entre les écoles. Vous l'aurez dans le bilan de rentrée que nous ferons en conseil d'arrondissement en septembre.

Concernant les inscriptions en cours d'année, contrairement au reste des temps périscolaires où nous avons un fonctionnement plus souple qui est payant pour les familles, ici, c'est un temps

gratuit. Forcément, le fonctionnement est beaucoup moins souple. Il faudrait regarder les circonstances du cas sur lequel vous avez pu être saisie pour essayer de mieux comprendre et éventuellement prévoir plus de souplesse que le système prévu au départ. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci pour ces réponses complètes. Nous avons déjà passé plus de 10 minutes sur cette délibération. Je pense que la liste des associations énoncée par M. TOUZET vous a rassuré sur la nature des associations. Vous n'êtes pas rassurée de savoir que la Camilienne ou l'Apprenti musicien interviennent dans nos écoles ? »

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :

« Je vais faire une explication de vote car j'ai écouté avec attention M. TOUZET. Quand on nous présente une délibération aussi générale que celle-ci, sans isoler directement le 12^e, c'est sûr que c'est moins facile d'identifier les uns et les autres. Mais il nous appartient aussi lorsque nous avons ces documents de nous pencher sur la problématique générale que pose le fait de choisir des associations qui ont à peine un an d'existence. Il n'en demeure pas que vous pouvez vous satisfaire de cet aménagement des rythmes scolaires. Les points de vue peuvent être largement différents. On parle de fatigue qui n'est pas avérée. Si les personnes s'habituent, c'est parce qu'elles n'ont pas le choix. Elles sont obligées de recourir à ces modes de garde alternatifs plutôt que des choix réels d'activité pour leurs enfants. Il est vraiment important qu'un bilan soit réalisé sur les apports réels de cet aménagement des rythmes scolaires sur la réussite des élèves qui était soi-disant l'objectif poursuivi, qui à mon sens, et pour l'avoir entendu dans les conseils d'école, est loin d'être le cas. Vous ne pouvez pas continuer à dire que c'est très bien pour les enfants. Il y a une réelle problématique. Nous pourrions presque dire, sans vouloir faire de cynisme qu'il s'agit de l'itinéraire d'une idée qui pouvait être bonne et dans l'intérêt des enfants mais qui en réalité, s'est retournée contre eux. C'est un petit peu dommage. Nous nous abstiendrons sur cette délibération. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Je ne peux pas vous laisser dire cela. Nous sommes en attente d'une évaluation objective qui doit être conduite par l'Education Nationale. Elle est en cours. Il faut simplement laisser le temps aux équipes et aux enfants, de suivre au moins deux ou trois années de ces nouveaux rythmes afin de pouvoir en tirer un premier bilan. Je vous rassure, ce premier bilan sera réalisé et nous pourrons le commenter ensemble. Aujourd'hui, loin des « on dit » et « on ressent », concrètement lorsque l'on va dans les conseils d'école, dans la très grande majorité des cas, cela ne pose plus de problème.

Je voudrais revenir sur la suspicion exprimée envers les animateurs de la Ville de Paris et leur dire tout mon soutien pour le travail qu'ils ont réalisé ces dernières années pour la mise en place de ces nouveaux temps périscolaires. »

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :

« Je n'ai pas parlé des animateurs de la Ville de Paris mais des associations dont on ne connaissait pas les animateurs qui rentrent dans les écoles. Ce n'est pas la même chose. Je ne vous laisserai pas dire le contraire. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Il y avait un peu de confusion dans vos interventions. »

Votants : 29 dont 4 pouvoirs

Pour : 22 voix dont 1 pouvoir :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

Contre : 0

Abstention : 7 voix dont 3 pouvoirs :

05 voix groupe UMP dont 2 pouvoirs

02 voix groupe UDI-MODEM dont 1 pouvoir

Délibération adoptée à *la majorité absolue* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-080 AVIS)

•••••

- DASCO 20150030 : Caisse des Ecoles (12^e)-Subvention (4 774 309 euros) pour la restauration scolaire.

Mme Evelyne HONORE, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

« En tant que membre de la commission des appels d'offre du comité de gestion de la Caisse des Ecoles, je tenais à vous faire part de l'impact budgétaire du recours à la procédure des marchés publics par la Caisse des Ecoles en 2014, qui a porté sur la fourniture et la livraison de denrées alimentaires.

Pour les dépenses alimentaires, l'analyse des bordereaux de prix des fournisseurs retenus, fait apparaître pour des produits alimentaires de qualité constante et égale, une baisse de 15% en 2015 par rapport aux dépenses, sans marché, en 2014 soit un budget alimentaire 2014 de 3 900 000 € c'est-à-dire une diminution de 580 000 €. C'est important car cela permettra pour la fin d'année 2015, un retour à l'équilibre du budget puisque nous avons un déficit de fonctionnement de 600 000 €. Rappelons que la Caisse des Ecoles a un budget total de 10 millions d'euros.

Le marché de maintenance des équipements pour un montant de 170 000 € vient d'être bouclé. Il démarrera en juillet. Il nous sera alors possible de faire un bilan à la mi décembre, en fonction des interventions réalisées et des éventuelles économies dégagées. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. Mme ATLAN-TAPIERO, à vous. »

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :

« Merci. Sur ces délibérations, que ce soit la DASCO 30 ou la 49, nous allons voter contre. Vous connaissez les motifs de notre vote. Nous avons demandé la communication d'un rapport, y compris par la voie de la CADA, que nous attendons toujours. En l'absence de ce rapport, nous ne voterons plus aucune délibération de subvention octroyée à la caisse des écoles. Vous pouvez en conclusion, dire de petites phrases que vous repercuterez, que l'opposition est contre la nourriture fournie aux enfants dans les cantines. Ce sont de jolies formules, vous pouvez le dire. Mais il y a un réel problème de fond derrière.

Je constate que lors de la réunion qui a été organisée ici, le prix de revient réel du repas était de 6,53 €, il passe au prix réel de 6,90 €. On reste en deçà de la fourchette de 7 €. Vous savez que le Code de l'Education ne permet pas de faire payer un repas plus cher que le prix de revient. Vous pouvez nous rajouter qu'il y a le coût concernant les animateurs qui surveillent la cantine. Pourtant, il me semble que tout cela fait partie des coûts de fonctionnement. Je pense qu'il y a un habillage, certes nécessaire pour maintenir un équilibre de cette Caisse des Ecoles. Il n'en demeure pas moins qu'à ce jour, nous n'avons pas les éléments demandés, aussi, nous voterons contre les deux délibérations. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. M. TOUZET, vous voulez apporter des éléments de réponse ? »

M. Laurent TOUZET, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Vous savez très bien pourquoi ce rapport ne vous a pas été communiqué. On ne va pas se substituer à la CADA pour vous faire une réponse. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Il y a deux sujets. Vous avez intenté deux procédures. Premièrement, vous avez remis en cause la manière dont nous calculons le prix de revient. Vous avez fait un recours au Tribunal administratif et vous avez été déboutés. Le TA a bien confirmé la validité juridique de la création des tarifs 9 et 10. Ce n'est pas la peine de revenir dessus. Le TA a donné raison à la Ville de Paris sur la manière dont elle calculait le prix de revient, en incluant des coûts que vous avez énoncés. Nous avons bien le droit de créer ces tarifs 9 et 10. On peut revenir sans cesse sur les décisions de justice mais ce n'est pas très constructif.

Concernant la communication de ces documents, vous avez effectivement l'un de vos collègues dont c'est le métier, qui a demandé à la CADA, la remise de ce rapport. La CADA a dit non, vous avez fait un recours. La CADA a dit oui à condition que cela ne mette pas en cause la procédure judiciaire en cours, c'est la moindre des choses, vous en conviendrez, et que personne ne soit mis en cause personnellement dans les documents qui vous seraient transmis. La mission de l'inspection générale de la Ville de Paris, qui est indépendante de la Mairie du 12^e arrondissement présente à la caisse des écoles, est en train d'évaluer dans quelle mesure et sous quelle forme, elle pourrait vous transmettre ce rapport, tout en respectant les décisions de la CADA.

Par ailleurs, Mme ATLAN-TAPIERO, vous êtes désormais membre du comité de gestion de la Caisse des Ecoles, et à ce titre, vous avez eu accès à tous les documents comptables concernant la Caisse des Ecoles. Et vous avez pu examiner comment était calculée par la Ville de Paris, cette subvention pour la restauration scolaire. La manière de calculer le prix de revient a en outre été débattue en comité de gestion. Le prix de revient cible, la subvention de convergence, tous ces mécanismes vous ont été exposés en toute transparence, en comité de gestion. Vous avez eu tout le loisir de poser toutes les questions que vous souhaitiez. Vous continuez à vouloir voter contre ces délibérations, ceci ne nous pose aucun problème. »

Votants : 29 dont 4 pouvoirs

Pour : 24 voix dont 2 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste


02 voix groupe UDI-MODEM dont 1 pouvoir

Contre : 05 voix groupe UMP dont 2 pouvoirs

Abstention : 0

Délibération adoptée à **la majorité absolue** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-081 AVIS)



- **DASCO 20150049** : Caisse des Ecoles (12e) - Subvention (99 890 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.

Votants : 29 dont 4 pouvoirs
Pour : 24 voix dont 2 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche
05 voix groupe Ecologiste
02 voix groupe UDI-MODEM dont 1 pouvoir

Contre : 05 voix groupe UMP dont 2 pouvoirs

Abstention : 0

Délibération adoptée à **la majorité absolue** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-082 AVIS)



- **DDCT 20150064** : Subventions (101.700 euros) à 23 associations au titre de la lutte contre les discriminations.

M. Franck MARGAIN, Conseiller d'arrondissement :

« J'aurais voulu avoir des explications sur les critères qui étaient les vôtres pour le calcul des subventions. J'ai vu que vous aviez des subventions de 10 000 € pour des associations qui expliquaient dans les délibérations que cela concernait 2 000 ou 3 000 personnes. Je voulais savoir s'il y avait un lien entre le nombre de personnes concernées et le montant de la subvention.

Vous avez des associations qui, me semble-t-il, allaient dans le même sens comme le MRAP, Touche pas à mon pote, et ces associations assez tendancieuses. Je m'exprime même si cela vous fait rire. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« On laisse M. MARGAIN s'exprimer, c'est très instructif. »

M. Franck MARGAIN, Conseiller d'arrondissement :

« J'assume complètement. Il n'y a aucun problème sur le sujet. Ce sont des questions que je pose légitimement sur les électeurs que je représente. Et il n'y a pas de volonté moralisatrice ou d'inquisition de ma part. Ce sont des questions pour l'instant, après je parlerai du fond. J'ai remarqué dans la délibération, une association qui s'appelle Enquête. Elle s'occupe d'enseigner, dans le respect de la laïcité, j'ai beaucoup aimé, l'enseignement du fait religieux. J'ai trouvé que c'était une nouveauté qui pouvait avoir un intérêt beaucoup plus fort que d'avoir l'ensemble des subventions orientées sur le même genre d'association. Suite à cette explication que je vous demande, voudriez-vous m'indiquer quels ont été les critères qui ont fait que vous choisissiez un type d'association plutôt qu'un autre ? Comment pouvez-vous imaginer nous annoncer que vous êtes contre les discriminations tandis qu'en amont, vous discriminez les associations et leurs activités ? Merci. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Cela s'appelle faire de la politique. Cela s'appelle faire des choix. Nous allons vous donner des éléments de réponse sur les critères que nous utilisons en général pour savoir quelles associations, nous souhaitons subventionner. Quand il s'agit de lutter contre les discriminations, nous assumons un certain nombre de choix. »

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Je vous rappelle que je suis conseillère d'arrondissement en charge de l'égalité femme-homme et de la lutte contre les discriminations. A ce titre, je travaille en permanence avec certaines des associations qui sont subventionnées ici. Associations tendancieuses, j'aurais juste envie de vous inviter à venir travailler avec moi sur quelques dossiers. Vu le climat actuel sur des propos qui peuvent être tenus dans l'espace public, je pense que le rôle de ces associations a d'autant plus lieu d'être en ce moment. Elles doivent avoir tout notre soutien puisqu'elles sont parfois dans des situations un peu difficiles. Elles comptent aussi beaucoup de bénévoles. Il faut rappeler ce rôle des bénévoles dans les associations. Elles vont chercher des publics que nous ne voyons pas ici ce soir en conseil d'arrondissement, qui ne sont pas sur les tribunes, qui ne sont pas forcément dans l'espace public et qui ont besoin de beaucoup plus d'aide que d'autres, et qui sont souvent victimes de discrimination.

Sur les critères pour le calcul, c'est en fonction des demandes des associations elles-mêmes et des projets qu'elles présentent. Sur la discrimination des associations, écoutez, je vous invite à m'envoyer un mail puisque je suis contre toute forme de discrimination. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. Peut-être qu'il faudrait que vous précisiez ce que vous entendez par associations tendancieuses. Est-ce dans les objectifs qu'elles poursuivent ou dans la gestion de ces associations ? Il y avait un peu d'ambiguïté dans vos propos, ce qui explique les réactions des élus autour de cette table.

Nous assumons le choix de travailler avec ces très belles associations qui œuvrent dans des secteurs qui ne sont pas toujours faciles et qui accompagnent les publics les plus fragiles comme l'a très bien dit Mme PIERRE-MARIE. »

Votants : 29 dont 4 pouvoirs

Pour : 24 voix dont 2 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

02 voix groupe UDI-MODEM dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 05 voix groupe UMP dont 2 pouvoirs

Délibération adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-083 AVIS)



- **DELIBERATION (12-2015-021) : Vote du budget supplémentaire, exercice 2015, de l'état spécial du 12^earrondissement.**

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

« J'avais une question concernant la section de fonctionnement pour le budget supplémentaire 2015. Il y avait deux postes, j'aurais voulu avoir des détails sur ce que cela comprenait au niveau du budget supplémentaire. C'était notamment sur les catalogues imprimés. Au budget primitif voté en 2015, c'était 229 000 € et un complément au budget supplémentaire de 40 000 €. C'est tout de même un fort complément. Est-ce qu'il y a des événements qui justifient cela ?

De même pour les réceptions qui étaient votées à 63 000 € et on arrive à un budget supplémentaire de 51 000 €. Et pour les charges locatives de copropriété, est-ce que des imprévus expliquent un montant supplémentaire de 43 998 € ? Merci. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci pour ces questions très précises. Je ne sais pas si vous souhaitez apporter des réponses Mme CHARNOZ ? »

Mme Sandrine CHARNOZ, Déléguée auprès de la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :

« Si, pour une partie. Pour le reste, on pourra préciser par la suite. C'est un budget supplémentaire extrêmement classique. Il y a d'une part, les affectations de report. Ce sont des crédits non consommés. Il ne faudrait pas voir sur des reports de crédits, de la dépense en plus mais plutôt du report d'argent pour notre année. Pour les catalogues imprimés, il me semble que c'est la norme puisque nous avons eu, en période électorale, la nécessité d'arrêter à la fois nos publications mais également les activités des conseils de quartier, des événements, ce qui fait que nous n'avons pas pu consommer tout notre budget.

Ce budget supplémentaire porte des abondements. En tout état de cause, il ne porte pas sur ces sujets. Il porte notamment, permettez-moi Mme la Maire de le souligner, sur les 20 000 € que nous mettons en augmentation de la dotation des fournitures scolaires de 7 écoles inscrites en CAPPE qui est la nouvelle carte de l'éducation prioritaire. Je crois que c'était un engagement fort de la Maire de Paris. Toutes ces écoles qui rejoignent ces réseaux un peu particuliers, et cette nouvelle carte de l'éducation prioritaire, feront l'objet d'un investissement supplémentaire de notre part en termes de fournitures. Là nous pouvons parler de crédits supplémentaires et d'abondements supplémentaires ce qui n'est pas le cas des autres cas. Concernant les problématiques de copropriété, effectivement, nous avons eu un petit dérapage, un petit sujet dans une copropriété. Il s'agit d'une assemblée de copropriété qui a été décalée et qui a obligé nos équipes à faire bouger les budgets.

Rien d'exceptionnel. Cette année, le budget supplémentaire est bien comme celui que nous avons annoncé. Il est simplement porté à 10 984 470 €, ce qui est un beau budget pour notre arrondissement. Il était important de le souligner. Je vous remercie. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Mme CHARNOZ d'avoir répondu précisément et d'avoir rappelé que nous sommes ravis pour nos écoles. Un budget traduit aussi un engagement politique. »

Votants : 29 dont 4 pouvoirs

Pour : 24 voix dont 2 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

02 voix groupe UDI-MODEM dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 05 voix groupe UMP dont 2 pouvoirs

Délibération adoptée à **la majorité absolue** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-084)



- DDEES 20150126 : Subventions (2M d'euros) et convention avec divers organismes pour la création d'espaces de coworking étudiants - entrepreneurs.

M. Franck MARGAIN, Conseiller d'arrondissement :

« J'aurais voulu avoir des explications car le budget de 2 millions d'euros est important et le coworking est une chose très importante à laquelle mon groupe est sensible. Je voulais savoir dans quel cadre elle s'inscrivait sur le développement économique de la Ville, si cela faisait partie du projet de développement économique, si vous aviez une cohérence avec l'ensemble du développement réalisé par la Ville sur les programmes mis en place sur l'informatique, l'aide aux start-up et l'ensemble des zones particulières aménagées dans Paris ? Je voulais savoir si vous n'aviez eu aucune demande ou si elles avaient été rejetées pour des écoles dans le 12^e arrondissement ? Je pensais à l'école Boule. Merci. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Mme GROMBERG, quelques éléments de réponse. »

Mme Manon GROMBERG, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Merci Mme la Maire. Bien sûr, ce projet rentre complètement dans le projet économique de la Ville puisqu'il va permettre aux étudiants de s'insérer professionnellement dans la vie active et il va surtout permettre d'être utile à la vie locale, en permettant aux étudiants de s'associer au tissu économique et au réseau d'entrepreneurs. C'est toujours très innovant d'avoir des étudiants qui apportent une bouffée d'air frais au réseau local.

Concernant les start-up, je vais laisser M. MISSIKA répondre. Quant à l'école Boule, elle n'est pas rentrée dans ce dispositif, me semble-t-il. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« A l'école Boule, les étudiants sont habitués à aller dans l'espace de coworking décrit dans la délibération et qui concerne notre arrondissement, boulevard Picpus. Je vous invite à le découvrir voire à vous inscrire pour suivre des cours de bricolage car ils sont particulièrement intéressants. C'est un lieu dans lequel, les étudiants de l'école Boule, qui ont élaboré un projet de création, peuvent aller le réaliser et rencontrer des professionnels qui travaillent également dans cet espace. C'est un très beau projet et je suis ravie de le voir soutenu. Par ailleurs, c'est une femme qui le mène. »

M. Franck MARGAIN, Conseiller d'arrondissement :

Si je m'inscris au cours de bricolage, vous viendrez avec moi Mme la Maire ? »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Je ne suis pas sûre d'avoir envie de faire des cours de bricolage avec vous. C'est un peu tendancieux comme proposition. »

Mme Manon GROMBERG, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

« Par ailleurs, on peut aussi se féliciter que l'Université Sorbonne Nouvelle réfléchisse à ce projet puisqu'à la réunion publique de la semaine dernière, elle s'est engagée à réfléchir à la mise en place d'un espace de coworking dans les nouveaux bâtiments à Nation. Ceci complétera le dispositif dans le 12^e. »

M. Jean-Louis MISSIKA, Adjoint à la Maire de Paris, Conseiller de Paris :

« Je vais répondre aux questions posées. En réalité, ces espaces de coworking font partie du budget participatif. Cela a été lancé dès 2014. Je crois que beaucoup de personnes, dont moi-même, ont été très satisfaites de voir que les Parisiens ont classé, dans les 5 premiers projets, la question des espaces de coworking.

Ces espaces ont fait l'objet d'un appel à candidatures. J'ai participé au jury qui était présidé par l'adjointe en charge des universités et de la recherche, qui a sélectionné les projets. Parmi ceux-ci, il y avait un magnifique projet dans le 12^e arrondissement, ce qui explique que nous débattions ici de cette proposition.

Aujourd'hui, le mouvement en faveur de l'entrepreneuriat étudiant est extrêmement puissant. Il y avait déjà un lieu, le Connecteur, dans le 6^e arrondissement, qui permettait aux étudiants de rencontrer des créateurs de start-up, et d'apprendre en quelque sorte sur le terrain, le métier, les fondamentaux de la création d'entreprise. Ces espaces de coworking sont très divers. Certains sont portés par des universités ou des grandes écoles, d'autres sont portés par des associations et d'autres par des incubateurs. Celui du 12^e arrondissement est particulièrement intéressant parce qu'il repose sur une association qui est très ancrée dans l'arrondissement et qui a beaucoup de savoir-faire et de bénévoles.

En ce qui concerne l'école Boule, il faut savoir que nous avons déjà créé un incubateur. Il n'est pas dans le 12^e mais dans le 11^e, juste à la frontière de l'arrondissement. L'école Boule a son incubateur, elle a également les ateliers de Paris qui permettent aux diplômés de créer leur entreprise ou de créer leur activité de freelance. Nous avons déjà créé tout un dispositif qui permet d'accompagner les jeunes diplômés de l'école Boule dans la création d'entreprise ou de cabinet. C'est la raison pour laquelle, l'école n'a pas répondu à cet appel à projets. Mais lorsque nous aurons l'Université Sorbonne Nouvelle à Picpus, étant donné la taille du bâtiment, nous pourrions certainement créer un incubateur et un espace de coworking dans le cadre de cette politique menée par la Ville. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. Nous passons au vote. »

Votants : 29 dont 4 pouvoirs

Pour : 29 voix dont 4 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe UMP dont 2 pouvoirs

02 voix groupe UDI-MODEM dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-085 AVIS)

❦

- **DDEEES 20150158** : Camions restauration - Convention d'occupation temporaire du domaine public.

M. Franck MARGAIN, Conseiller d'arrondissement :

« Je voulais simplement m'assurer et notre vote dépendra de la réponse que vous pourrez nous faire. Vous avez fait attention à la qualité de la nourriture qui sera fournie, à la qualité des camions, à la qualité du respect de normes environnementales. Je n'ai pas vu une chose qui m'est très chère à savoir mandater les entreprises qui seront les prestataires culinaires dans ces camions, d'encourager l'approvisionnement en Ile-de-France. A la Région, nous menons une grande politique avec nos amis les Verts. Ne riez pas. Nous pouvons avoir des amis Verts. Je suis assez sensible à ce que vous puissiez, dans le cadre de ces camions restauration, encourager un approvisionnement depuis l'Ile-de-France. Ne riez pas ainsi. C'est important ce que je dis. Je vous remercie. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. M. BONNET. »

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :

« Je passe mon tour. On vote pour. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. M. BOUIGUE pour répondre. »

M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Merci Mme la Maire. Jusqu'à présent le cadre juridique n'existait pas pour l'installation de ce type de camion restauration sur l'espace public. C'était possible sur l'espace privé. Nous allons dorénavant pouvoir en bénéficier. Pour toutes les raisons évoquées par M. MARGAIN, nous allons avoir des services de qualité. S'agissant des circuits-courts, c'est un projet plus global et qui ne concerne pas que les *food-trucks* puisque la Maire de Paris s'est engagée sur de nombreux dossiers à pouvoir travailler sur cette alimentation en circuit-court. C'est vrai sur les marchés parisiens et ce sera le cas avec les *food-trucks* avec à ce jour trois problématiques.

La première est que nous n'avons pas nécessairement toutes les possibilités d'offrir aujourd'hui des *food-trucks* à des circuits-courts qui viendraient tous de l'Ile-de-France. Cela nécessite une mise de fond, une expérimentation. Aujourd'hui, nous ne sommes pas en capacité avec l'ensemble des producteurs et des éleveurs de travailler sur ces logiques de circuit-court avec des camions qui sont des investissements considérables.

Deuxièmement, à côté de ces circuits-courts franciliens, il existe aussi des circuits-courts qui sont juste un peu après l'Ile-de-France, des entreprises avec des élevages, des producteurs avec lesquels nous travaillons déjà sur les marchés des producteurs et avec lesquels nous souhaitons poursuivre un partenariat, et créer dans les années à venir, le premier *food-truck* fermier qui sera installé dans le 12^e et qui complétera la liste proposée pour ces aménagements.

Troisièmement, cela s'est fait sur un appel à projets un peu cible, qui prenait en compte toutes les productions qui pourraient venir des circuits-courts franciliens. Certains ont pu être retenus mais pas tous. Ce n'est pas forcément dans cette logique que nous avons pu tous les retenir. Il y en a tout de même quelques-uns. Je signale que nous aurons probablement deux sites expérimentaux dans le 12^e. Au bout d'un an, il y aura une évaluation. Un site sur Bercy et un site près du zoo de Vincennes, en respectant les contraintes de calendrier d'autres manifestations, de manière à ce que cela ne vienne pas perturber.

Oui, M. MARGAIN, nous en avons tenu compte mais pour des raisons, souvent techniques, nous n'avons pas pu faire le choix de la licorne que vous auriez voulu que nous fassions. Je vous remercie. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Vous avez la liste des candidats retenus à la fin. Il me semble qu'il y en a tout de même beaucoup qui sont domiciliés en Ile-de-France. Vous n'êtes pas les seuls avec vos amis les Verts, à la Région Ile-de-France, à soutenir les circuits-courts et l'économie sociale et solidaire. Je me permets de vous le rappeler car dans votre formulation, c'était un peu tendancieux comme si vous étiez en responsabilité à la Région Ile-de-France et jusqu'à preuve du contraire, au moins jusqu'à fin décembre, ce n'est pas le cas. »

M. Franck MARGAIN, Conseiller d'arrondissement :

« Une explication de vote. Je maintiens le fait que les circuits-courts sont importants. Si vous aviez eu la préoccupation de le faire, il aurait été plus facile de le marquer dans la délibération. Tant que je n'aurai pas de précisions sur votre engagement sur les circuits-courts, et nous verrons cela au Conseil de Paris, nous nous abstiendrons. Merci. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Très bien. »

Votants : 29 dont 5 pouvoirs

Pour : 24 voix dont 3 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

02 voix groupe UDI-MODEM dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 05 voix groupe UMP dont 2 pouvoirs

Délibération adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-086 AVIS)



- DDEEES 20150167 : Mission Vital Quartier 1 confiée à la Semaest - compte-rendu de l'exercice 2014.

M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

Votants : 29 dont 5 pouvoirs

Pour : 29 voix dont 5 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe UMP dont 2 pouvoirs

02 voix groupe UDI-MODEM dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-087 AVIS)



- DDEEES 20150168 : Mission Vital Quartier 2 confiée à la Semaest - compte-rendu de l'exercice 2014.

M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

Votants : 29 dont 5 pouvoirs

Pour : 29 voix dont 5 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe UMP dont 2 pouvoirs

02 voix groupe UDI-MODEM dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-088 AVIS)

•••••

- DDEES 20150193 : Mission Vital Quartier 2 confiée à la Semaest - avenant N° 3.

M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

Votants : 29 dont 5 pouvoirs

Pour : 29 voix dont 5 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe UMP dont 2 pouvoirs

02 voix groupe UDI-MODEM dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à l'*unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-089 AVIS)

•••••

- **DEVE 20150009** : Autorisation d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit pour des projets contribuant au développement de la nature en ville-Création d'un permis de végétaliser.

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :

« J'ai lu la charte qui était en annexe de cette délibération concernant l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit par des jardiniers. J'ai bien lu les engagements fixés par la Ville. Que se passe-t-il en cas de non respect de la charte ? Si un jardinier se met à ne pas entretenir sa végétalisation, qu'elle devient exubérante, je voudrais savoir à qui incombera la charge de l'entretien en cas de défaillance du jardinier ? Il y a des endroits où c'est franchement très moche et très envahissant. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Où ? Mme CHOPIN GENET, que ferons-nous en cas d'exubérance ? »

Mme Florence CHOPIN GENET, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, Rapporteuse :

« Cette délibération est déclinée dans tous les arrondissements. Elle propose la création d'un permis de végétaliser accordé par la Ville de Paris, après avis du Maire d'arrondissement. Il passera par la signature et le respect d'une charte de végétalisation. Effectivement, il y a un certain nombre d'engagements que le citoyen jardinier devra prendre. Il devra jardiner dans le respect de l'environnement, recourir à des méthodes de jardinage écologiques. L'occupant doit se conformer à la charte de végétalisation de l'espace public. S'il ne s'y conforme pas, je pense qu'il devra remettre en état le lieu. Je pense qu'une convention sera faite pour un temps donné. Ce n'est pas encore mis en place donc c'est un peu compliqué de répondre. Je ne sais pas si Mme KOMITES a des réponses. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Mme KOMITES, quelques compléments. »

Mme Pénélope KOMITES, Adjointe à la Maire de Paris, Conseillère de Paris :

« Si d'aventure, la personne morale ou physique qui gère l'espace, le laissait à l'abandon, le permis lui serait bien évidemment retiré. Mais nous ne l'espérons pas. Soit la DEV prendra en charge la continuité de l'espace, soit nous essaierons de trouver une autre personne morale ou physique pour porter le projet de végétalisation si celui-ci s'est avéré intéressant. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« *In fine*, nous restons responsables de la qualité de l'espace public, et de sa sécurité, de sa propreté. S'il y a une végétalisation exubérante, nous prendrons nos responsabilités. »

Votants : 29 dont 5 pouvoirs
Pour : 29 voix dont 5 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche
05 voix groupe Ecologiste
05 voix groupe UMP dont 2 pouvoirs
02 voix groupe UDI-MODEM dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-090 AVIS)

•••••

- **DEVE 20150038** : Approbation du plan alimentation durable de la Ville de Paris pour la période 2015-2020.

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

« Je voulais avoir quelques renseignements concernant le 12^e arrondissement puisque ce plan est au niveau parisien. Toutes les composantes du repas ne sont pas au même niveau qualitatif. Si 50% du pain est bio, seulement 10% des plats principaux le sont. Je voulais savoir si au niveau du 12^e arrondissement, vous auriez des chiffres détaillés sur les plats principaux et sur les fruits. Quel est le pourcentage de bio par rapport au reste ? C'était une question de ventilation au niveau du 12^e.

Nous avons pu voir dans ce plan qui, certes, est au niveau parisien, que nous prenions 18 actions. Certaines ont attiré notre attention. Tout d'abord, l'objectif est d'expérimenter le regroupement des Caisses des Ecoles. Est-ce que dans l'Est parisien, vous avez pensé à certains regroupements ? Si oui, avec quelles Caisses des Ecoles?

Nous avons été très sensibles à la proposition de créer un club de Caisses des Ecoles pour échanger les bonnes pratiques. Nous regrettons que vous ne l'ayez pas mis en place. Nous aurions pu à la caisse du 12^e, apprendre les bonnes pratiques de l'appel d'offres pour les marchés. Quoi qu'il en soit l'objectif est louable et c'est pour cela que nous allons voter positivement sur ce plan. Par contre, nous pensons que les moyens sont insuffisants. L'objectif est louable mais 50%, c'est beaucoup. Encore faut-il que ce soit au-delà des propositions et actions pour réduire les coûts. Il faudrait que ce soit accompagné de certains moyens supplémentaires. Merci. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. Mme HONORE. »

Mme Evelyne HONORE, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

« Je me suis intéressée à ce qui se passait à la Caisses des Ecoles du 12^e puisqu'il s'agit d'un lieu de restauration de la Ville. Nous avons les éléments et je tenais à en faire part dans ce conseil. Pour que tout le monde comprenne bien, je voulais expliquer ce dont il s'agissait. C'est dans le cadre du plan climat énergie que la Ville de Paris a décidé de mettre en œuvre une politique volontariste et ambitieuse du développement de l'alimentation durable. Nous allons tout de même donner une définition de ce qu'on appelle l'alimentation durable pour que tout le monde puisse suivre.

On entend par alimentation durable, les produits issus de l'agriculture biologique, les produits de proximité de saison mais également les produits bénéficiant d'autres certifications offrant des garanties objectives de respect de l'environnement. A savoir le label rouge, le label pêche durable MSC (*Marine Stewardship Council*) quoiqu'on puisse reprocher à ce label d'être un peu laxiste. Mais c'est un autre sujet.

Depuis 2009, les actions entreprises ont permis de multiplier par 4, la part d'alimentation durable servie dans les différentes cantines parisiennes, en passant de 6,6% d'alimentation biologique servie en 2008 à 24,3% d'alimentation durable, dont 21% d'alimentation biologique en 2013.

Voyons ce qui se passe aujourd'hui à la Caisses des Ecoles du 12^e arrondissement. Voici les données chiffrées en volumes. On ne pas parler en valeurs car cela fait des chiffres trop importants. La caisse a servi en 2014, toutes prestations confondues, 27% de produits issus de l'agriculture biologique, 23% en produits labélisés label rouge, et 1,3% en produits de la mer labélisés MSC soit

31% de produits durables. Dans ce pourcentage, on n'inclut pas les produits de saison en 2015 car c'est une politique de la Caisses des Ecoles de ne servir que des fruits et légumes de saison. Il faudra bien opérer une distinction si la Ville le souhaite mais c'est la politique de la caisse des écoles. En 2015, le montant en volumes devrait passer à 40% avec l'introduction en mars 2015, du pain bio, qui a lui seule représente une composante des repas. Il n'y a pas que la composante pain, il y a aussi le pain brioché pour les goûters. Nous n'aurons plus que 10% de plus à faire pour arriver à l'objectif de 50% en 2020. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci Mme HONORE pour ces précisions sur la Caisses des Ecoles du 12^e, même si la délibération est un peu plus large. Mais vous avez bien fait de répondre. M. TEISSEIRE. »

M. Christophe TEISSEIRE, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Merci Mme la Maire. Pour répondre à Mme MONTANDON, personnellement, je ne vois pas le manque de moyens. D'ailleurs, je me félicite que vous votiez la délibération. Le problème est plutôt un manque de terres agricoles en Ile-de-France, qui est plutôt une agriculture de subsistance que d'exportation. Vous pouvez aller voir vos collègues de la Région Ile-de-France et leur souffler à l'oreille de ne pas soutenir les projets de circuits de Formule 1 ou de centres commerciaux, cela pourrait nous permettre d'avoir des terres agricoles utilisables. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. Mme MONTANDON, vous vouliez à nouveau intervenir ? Il vous a suggéré d'aller voir vos collègues responsables de certaines communes, d'agglomérations voire de départements et de leur faire comprendre qu'il faudrait peut-être qu'ils arrêtent de faire des centres commerciaux pour préserver les terres agricoles de la Région Ile-de-France.

Je me permets de vous dire qu'en termes d'échanges de bonnes pratiques, je me tiens à la disposition de mes collègues maires d'arrondissement présents à la Caisses des Ecoles de l'Ouest parisien pour leur expliquer comment dans le 12^e, nous produisons nos repas dans des cuisines satellites et que nous faisons de la liaison chaude. Au-delà de la qualité des produits, il y a aussi la manière de les cuisiner. Je crois que nous sommes l'un des rares arrondissements à travailler ainsi. Il s'agit aussi de préserver la qualité diététique des aliments que nous cuisinons pour nos enfants voire les préparer nous-mêmes et ne pas sous-traiter à de grandes entreprises de restauration collective comme cela est encore le cas dans certains arrondissements parisiens. »

Votants : 29 dont 5 pouvoirs
Pour : 29 voix dont 5 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche
05 voix groupe Ecologiste
05 voix groupe UMP dont 2 pouvoirs
02 voix groupe UDI-MODEM dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-091 AVIS)



- **DEVE 20150076** : Subventions (15.950 euros) à 13 associations gestionnaires de jardins partagés, et convention avec l'association « Archipélia », dans le cadre de l'appel à projet Main Verte.

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :

« Je profite de cette délibération pour vous sensibiliser à une problématique qui semble être rencontrée par un certain nombre de locataires de bailleurs sociaux, qui ont de grandes difficultés à accéder aux espaces de jardins partagés qui sont créés par les associations dans les pieds d'immeuble. C'est le cas rue Erard et ailleurs. Est-ce qu'il serait possible dans un lieu configuré, que tous les habitants d'un secteur donné, puissent y accéder ? Je vous remercie.

Concernant les deux autres délibérations, je retire mon intervention. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci de nous faire gagner du temps. Mme HONORE, vous voulez rappeler le fonctionnement des jardins partagés ? »

Mme Evelyne HONORE, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère rapporteure :

« Oui. Ce sujet était déjà venu à l'ordre du jour sur les difficultés de certains membres d'associations, même de locataires de Paris Habitat, comme quoi ils ne pouvaient pas accéder aux jardins. Je suppose que vous avez des témoignages dont nous n'avons pas connaissance, et il faudrait vérifier. Vous savez, j'ai envie de dire qu'un témoignage de ce genre peut être tendancieux. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Mme ATLAN-TAPIERO, je vous donne la parole après. Laissez Mme HONORE terminer. »

Mme Evelyne HONORE, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère rapporteure :

« Je pense qu'il faut vérifier la nature de la plainte car à notre connaissance, ce jardin labélisé Main Verte doit pouvoir accueillir, à tout moment, lorsqu'il est ouvert, des visiteurs. Je ne sais pas si le succès du jardin dont vous parlez est si important qu'il y aurait déjà une liste d'attente, ce qu'il faut que nous vérifions. Vous pensez qu'il y a une liste d'attente ? »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Par contre, je vous confirme le grand succès de ce jardin La Baleine verte, qui est ouvert à tout le monde. Il n'est pas ouvert uniquement aux membres de l'association. Mais ceux qui veulent y accéder maintenant sont ceux qui étaient opposés à l'ouverture de ce jardin. L'association est ouverte à tous ceux qui le souhaitent mais à chaque fois que l'on fait un jardin partagé, celui-ci est clôturé et ouvert à certaines heures. Il faut comprendre que cultiver un jardin demande un peu d'investissement, un peu de temps. Les personnes qui jardinent n'ont pas forcément envie lorsqu'elles regardent mûrir avec attention leurs fraises et leurs haricots verts que n'importe qui vienne les cueillir avant elles comme cela se passe dans les jardins non clôturés qui sont parfois même saccagés. »

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :

« Ce n'est pas qui cueille les fruits et légumes. Il n'en demeure pas moins que si je vous relate un événement en conseil d'arrondissement, croyez bien que je ne l'ai pas inventé. Je sais que j'ai beaucoup d'imagination mais cela ne va pas jusque-là. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Vous n'êtes pas tendancieuse, vous êtes exubérante comme la végétation. Non, je rigole. »

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :

« Je peux être exubérante et même insupportable. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Je sais. Ce n'est pas ce que je voulais dire. Nous ferons le point avec l'association de manière à ce que tous ceux qui ont envie de jardiner puissent le faire dans le jardin La Baleine verte. »

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :

« On ne va pas citer de noms ici donc on verra ensemble tranquillement où il y a pu avoir un malentendu. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« C'est bon. »

Votants : 29 dont 5 pouvoirs

Pour : 29 voix dont 5 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe UMP dont 2 pouvoirs

02 voix groupe UDI-MODEM dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-092 AVIS)



- DJS 20150155 : Centres d'animation Bercy et Villiot-Rapée (12e) - Délégation de service public - Convention avec l'association « CLAJE ».

Mme Fadila TAÏEB (Rapporteure)

Votants : 29 dont 5 pouvoirs

Pour : 29 voix dont 5 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe UMP dont 2 pouvoirs

02 voix groupe UDI-MODEM dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-093 AVIS)

•••••

- DJS 20150156 : Centres d'animation Reuilly et Montgallet (12e) - Délégation de service public - Convention avec l'association « CLAJE » « Culture Loisir Animation Jeu Education ».

Mme TAÏEB (Rapporteure)

Votants : 29 dont 5 pouvoirs

Pour : 29 voix dont 5 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe UMP dont 2 pouvoirs

02 voix groupe UDI-MODEM dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-094 AVIS)



- DLH 20150049 : Approbation des éléments financiers au 31 décembre 2014 de la concession d'aménagement avec la SOREQA en vue du traitement d'îlots et parcelles présentant des caractères d'habitat dégradé.

Mme Sandrine CHARNOZ, Déléguée auprès de la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« C'est une délibération qui peut apparaître comptable et technique. Mais c'est l'occasion de rappeler l'engagement sans faille depuis 2001 de nos exécutifs pour lutter contre l'insalubrité et l'habitat indigne. Cela a commencé dès 2002 avec la SIEMP et cela s'est poursuivi en 2010 avec la SORECA. Ceci nous permet aussi de saluer le démarrage de l'opération 26 Boulevard de Reuilly qui va enfin pouvoir être démolie dans les mois à venir, pour permettre ainsi d'accueillir 13 logements sociaux et 2 commerces. La SORECA a, certes, un bilan parisien mais c'est aussi une scène métropolitaine car la métropole, ce ne sont pas simplement des mots à Paris, ce sont aussi des actes. Je vous remercie. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci d'avoir dit quelques mots sur cette délibération importante. Nous passons au vote. »

Votants : 29 dont 5 pouvoirs

Pour : 29 voix dont 5 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe UMP dont 2 pouvoirs

02 voix groupe UDI-MODEM dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-095 AVIS)



- DLH 20150132 : Création d'une résidence sociale de jeunes actifs 45 avenue du Général Michel Bizot (12e) - Modification de la garantie de la ville (3.534.913 euros) demandée par ADOMA pour 92 logements PLAI.

Mme SLAMA (Rapporteure)

Votants : 29 dont 5 pouvoirs

Pour : 29 voix dont 5 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe UMP dont 2 pouvoirs

02 voix groupe UDI-MODEM dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-096 AVIS)

•••••

- DAC 20150037 : Subvention (112.500 euros), avenant à la convention financière et convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association « Atelier de Paris - Carolyn Carlson » (12e).

M. Franck MARGAIN, Conseiller d'arrondissement :

« Je voulais savoir pourquoi dans les documents administratifs, nous n'avons pas eu les chiffres 2014. Peut-être que je ne les ai pas vus. Vous adressez une difficulté dans l'exclusion des charges de 72%. Est-ce que vous avez quelque chose à nous dire sur la possibilité d'y remédier ? Je vois que cette association fonctionne plutôt bien mais il y a eu un doublement de la subvention en 10 ans. Est-ce que vous vous assurez à chaque fois d'une cohérence avec la production et la fréquentation ? Merci. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. M. ROMERO pour répondre. »

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Je me réjouis d'apprendre que M. MARGAIN apprécie particulièrement le bilan régional. Nous avons appris cela tout à l'heure. Je pense qu'à la Région, tout le monde sera très satisfait. Je me demande pourquoi vous feriez une liste contre la majorité sortante étant donné que vous êtes si satisfait. Je me réjouis aussi que vous n'assimiliez pas les associations culturelles qui ont l'air de beaucoup vous intéresser puisque vous êtes inscrit sur toutes les délibérations. Et je m'en réjouis car nous serions très heureux de vous voir comme pour les associations de lutte contre les discriminations, dans les manifestations culturelles du 12^e, vous verriez qu'elles font un travail remarquable. Il y en a beaucoup au mois de juin. J'espère que comme pour la lutte contre les discriminations, vous viendrez les voir et que vous ne trouverez pas qu'elles sont tendancieuses.

Sur l'Atelier de Paris - Carolyn Carlson, vous savez que cette compagnie est non seulement une fierté pour Paris mais aussi une fierté internationale. Nous ne pouvons que nous réjouir d'avoir sur notre territoire, une telle compagnie, qui fait un travail remarquable au niveau parisien mais aussi avec les structures du 12^e. Je rappelle que l'Atelier de Paris travaille avec la médiathèque Hélène BERR, avec les écoles de Bercy, Carnot, le collège Paul Verlaine, le conservatoire, les CLAJE. Cette compagnie nous apporte beaucoup dans le 12^e.

Quand vous évoquez l'explosion. Vous savez que dans le domaine culturel, ce n'est pas forcément très facile, à la fois pour les associations et pour les compagnies. L'année dernière a été très difficile comme cette année, pour les compagnies qui travaillent avec de l'argent public. Une année électorale est une année très difficile pour ces associations. Et cette année, avec les baisses de crédits, les choses sont particulièrement difficiles. Dans ce domaine, je peux vous dire que la collaboration entre l'Atelier de Paris et la Mairie de Paris et la Mairie du 12^e, est tout à fait excellente. Jusqu'à preuve du contraire, je n'ai pas entendu de plainte. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. Et j'assume le doublement de la subvention car l'association a eu à sa disposition des locaux supplémentaires. Je suis très fière qu'à Paris, nous arrivions à multiplier par 2, les subventions à des associations culturelles quand dans d'autres communes, on ferme des maisons de la culture et on supprime des subventions à des associations d'éducation populaire ou de culture. »

Votants : 29 dont 5 pouvoirs
Pour : 29 voix dont 5 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche
05 voix groupe Ecologiste
05 voix groupe UMP dont 2 pouvoirs
02 voix groupe UDI-MODEM dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-097 AVIS)

•••••

- DAC 20150190 : Subvention (80.000 euros) et convention avec la SCIC le 100, établissement culturel solidaire (12e).

M. Franck MARGAIN, Conseiller d'arrondissement :

« Je précise à M. ROMERO que ce n'est pas moi les 72%, c'est vous qui l'inscrivez dans la délibération. Je pose une question sur votre constatation de l'explosion des charges. Je ne vous accusais pas, je demandais une explication sur ce que vous écriviez vous-même.

Concernant le 100, en 2013, nous avons eu la réunification des 3 entités. Je voulais savoir si dès 2013, la subvention accordée par la Mairie a eu lieu sur les 3 entités ou si elle était différenciée. Et en 2014, je pense que oui. La subvention était bien pour le 100 et non plus pour Le Socle ou pour Matière Première. Merci. »

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Actuellement, il est tout à fait clair qu'il n'y a qu'une seule subvention. Je me réjouis que vous vous intéressiez autant au monde culturel mais je pense que vous n'avez pas dû aller souvent au 100. Je peux vous dire qu'ils vous accueilleront avec grand plaisir. Ah, vous y allez très souvent. Alors, on ne s'y croise pas souvent. Mais je ne souhaitais pas polémiquer, je me réjouissais de votre intérêt soudain pour toutes ces structures culturelles. Pour le passé, j'avoue que je n'ai pas forcément la réponse. En tout cas, aujourd'hui, il y a une subvention unique. Vous connaissez le festival 12 x 12, nous allons lui donner encore une autre ampleur puisqu'il aura lieu le 12 décembre dans le 12^e arrondissement. Je suis sûr que vous serez tous là avec nous pour cette grande manifestation. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« M. BOUIGUE pour vous répondre sur les autres aspects du 100 notamment sur l'économie sociale et solidaire. »

M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Il s'agit bien d'une subvention qui concerne les activités culturelles du 100, et non pas les activités qui sont celles du Socle qui relèvent davantage de l'économie sociale et solidaire et des logiques d'insertion. C'est une activité qui s'est développé en annexe de l'activité culturelle mais là, nous sommes bien sur la partie culturelle. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. Nous passons au vote. »

Votants : 27 dont 4 pouvoirs
Pour : 27 voix dont 4 pouvoirs :

13 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche
05 voix groupe Ecologiste
05 voix groupe UMP dont 2 pouvoirs
02 voix groupe UDI-MODEM dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-098 AVIS)



- **DAC 20150245** : Subvention (13.000 euros) à l'association « Mouvance d'Arts » (12e).

M. Franck MARGAIN, Conseiller d'arrondissement :

« Depuis 2003, un doublement, certes, sur des montants très modestes. Là aussi, est-ce que vous vous assurez de la production et de la fréquentation pour accorder le doublement de la subvention ? »

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Le festival s'est déroulé la semaine dernière. Un certain nombre d'entre vous y sont allés, j'en fais partie, et ils peuvent reconnaître qu'il y avait énormément de participants. Nous n'avons pas le bilan de cette année. Vous avez le bilan de celui de l'an dernier dans votre document soit 18 000 personnes dans le 1^{er} et le 12^e mais les principaux événements ont lieu dans le 12^e autour de Bercy Village. Je peux vous assurer que cette année, une fois de plus, c'était un très grand succès. En même temps, une collaboration avec Bercy Village. Je sais que vous aimez bien la collaboration avec le privé aussi. Dans ce domaine, c'est une collaboration tout à fait réussie. Que ce soit les habitants du 12^e ou d'autres qui s'y rendaient, il y avait beaucoup de monde cette année encore. Ceci justifie que 3 000 € soient versés sur proposition de la Maire du 12^e arrondissement. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous passons au vote. »

Votants : 29 dont 5 pouvoirs

Pour : 29 voix dont 5 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe UMP dont 2 pouvoirs

02 voix groupe UDI-MODEM dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-099 AVIS)



- **DAC 20150313** : Approbation des modalités de mise en œuvre du Plan d'Investissement Municipal (PIM) relatif au patrimoine culturel.

M. Franck MARGAIN, Conseiller d'arrondissement :

« Dans l'ensemble des monuments cités dans le rapport, je n'ai rien vu sur Saint Laurent. Comme l'église est très abîmée, je voulais savoir si elle était déjà dans le cadre d'une autre politique de rénovation ou si elle avait été oubliée ? Merci.

Pour ceux qui ne le savent pas, elle est située dans le 10^{ème} arrondissement. C'est la plus grosse église à côté de Saint-Lazare et dans laquelle, vous avez des pierres qui tombent. Cela fait plusieurs années que cela dure. Merci. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« J'avoue que je connais à peu près les églises du 12^e arrondissement mais je ne connais pas comme vous, l'ensemble des églises parisiennes. Je suis bien incapable de vous répondre. Peut-être pouvez-vous écrire au Maire du 10^{ème} arrondissement. Je suis sûr que Rémi FERAUD sera ravi de vous répondre. Pour ma part, je suis contente que l'église Saint-Esprit soit concernée et que le PIM se décline dans notre arrondissement. »

Votants : 29 dont 5 pouvoirs

Pour : 29 voix dont 5 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe UMP dont 2 pouvoirs

02 voix groupe UDI-MODEM dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-100 AVIS)



- **DAC 20150323** : Classement au titre des monuments historiques de l'Eglise Saint-Esprit (12e).

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

« C'est pour vous féliciter de cette délibération. Vous savez que notre groupe politique a toujours été très sensible à l'entretien et à la rénovation du patrimoine culturel de la Ville de Paris. Nous avons d'ailleurs déposé un vœu en décembre dernier. Cela va dans ce sens. C'est très bien pour l'église Saint-Esprit puisque l'ascenseur du clocher est bloqué depuis longtemps. Peut-être que ce changement de statut permettra de le réparer. Je vous remercie. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« M. MARGAIN, vous vouliez également intervenir. »

M. Franck MARGAIN, Conseiller d'arrondissement :

« Je voulais savoir quelle avait été l'implication particulière du conseil municipal du 12^e arrondissement pour ce classement. Merci. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous avons été vigilants à ce que le patrimoine du 12^e arrondissement comme le patrimoine parisien, soit reconnu à sa juste valeur. Ce n'est pas la seule église du 12^e qui soit désormais classée puisque l'église Saint-Eloi l'est également, ce qui peut paraître moins intuitif car elle est plus récente. Mais c'est également le cas. Nous valoriserons ces monuments à partir du moment où ils sont reconnus par l'Etat. Nous nous en félicitons et ils contribueront, je n'en doute pas, à l'attractivité de notre arrondissement. Vous avez parlé de l'ascenseur, il y aura aussi des travaux d'étanchéité de manière à préserver cette église. »

Votants : 28 dont 5 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 5 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe UMP dont 2 pouvoirs

02 voix groupe UDI-MODEM dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-101 AVIS)



- **DDCT 20150068** : Subventions (33.500 euros) à 16 associations et conventions à 4 associations au titre de l'animation locale.

M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

Votants : 28 dont 5 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 5 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe UMP dont 2 pouvoirs

02 voix groupe UDI-MODEM dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-102 AVIS)



- DELIBERATION (12-2015-022) : Autorisation à la Maire du 12e arrondissement de signer toute convention d'occupation des locaux des équipements de proximité du 12e arrondissement.

Votants : 28 dont 5 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 5 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe UMP dont 2 pouvoirs

02 voix groupe UDI-MODEM dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-103)



- DDEES 20150018 : Théâtre pour enfants dans le Parc Floral (12e) - convention avec l'association « Théâtre astral ».

Votants : 28 dont 5 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 5 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe UMP dont 2 pouvoirs

02 voix groupe UDI-MODEM dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-104 AVIS)



- **DEVE 20150106** : Subvention (1 500 euros) à l'association « Abeille Francilienne » (12e).

Votants : 28 dont 5 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 5 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe UMP dont 2 pouvoirs

02 voix groupe UDI-MODEM dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-105 AVIS)



- DFPE 20150004 : Subvention (89 000 euros) et avenant à convention avec Consultation et lieu d'accueil psychanalytique - CLAP (12e) pour le lieu d'accueil enfants parents le passage des tout-petits.

Votants : 28 dont 5 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 5 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe UMP dont 2 pouvoirs

02 voix groupe UDI-MODEM dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

(DELIB 12-2015-106 AVIS)

•••••

- **DFPE 20150017** : Subvention (453.036 euros) et avenant n° 1 avec « ABC Puériculture » pour sa crèche collective multi accueil « Au bonheur des ours » (12e).

Votants : 28 dont 5 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 5 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe UMP dont 2 pouvoirs

02 voix groupe UDI-MODEM dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-107 AVIS)



- **DFPE 20150085** : Soutenir les parents : Accompagnement des familles - Subvention (122.000 euros) et avenant à convention avec le « Réseau Môm'Artre » (19e) pour ses actions menées en direction des familles parisiennes.

Votants : 28 dont 5 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 5 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe UMP dont 2 pouvoirs

02 voix groupe UDI-MODEM dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-108 AVIS)



- DFPE 20150191 : Subvention (187.547 euros) et avenant n° 2 avec l'association « La Maison des Bout'Chou » pour la crèche collective Les Meuniers (12e).

Votants : 28 dont 5 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 5 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe UMP dont 2 pouvoirs

02 voix groupe UDI-MODEM dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-109 AVIS)



- DFPE 20150218 : Subvention (76.904 euros) et avenant n° 2 avec l'association « Les Gardons » pour la crèche parentale (12e).

Votants : 28 dont 5 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 5 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe UMP dont 2 pouvoirs

02 voix groupe UDI-MODEM dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-110 AVIS)



- **DFPE 20150323** : Approbation du principe de réalisation par la Fondation de Rothschild d'une crèche collective de 66 places et d'une structure multi-accueil de 96 places (12e).

Votants : 28 dont 5 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 5 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe UMP dont 2 pouvoirs

02 voix groupe UDI-MODEM dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-111 AVIS)



- DFPE 20150357 : Subvention (47.000 euros) et avenant à convention avec l'Association « Olga Spitzer » (12e) pour son service de médiation familiale et son action d'accompagnement à la parentalité.

Votants : 28 dont 5 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 5 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe UMP dont 2 pouvoirs

02 voix groupe UDI-MODEM dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-112 AVIS)



- **DJS 20150165** : Centre équestre Bayard (12e) - Convention d'occupation du domaine public.

Votants : 28 dont 5 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 5 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe UMP dont 2 pouvoirs

02 voix groupe UDI-MODEM dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-113 AVIS)



- DLH 20150145 : Création par ADOMA d'un site-tiroir 13, route des Fortifications (12e)-
Avenant à la convention d'occupation temporaire et autorisation de déposer un permis
précaire.

Votants : 28 dont 5 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 5 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe UMP dont 2 pouvoirs

02 voix groupe UDI-MODEM dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-114 AVIS)



- DLH 20150152 : Programme de réhabilitation 15 rue Jean Lantier (1er) et regroupements de chambres dans divers arrondissements. Prêts garantis par la Ville de Paris (2.001.179 euros) demandés par Elogie.

Votants : 28 dont 5 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 5 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe UMP dont 2 pouvoirs

02 voix groupe UDI-MODEM dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-115 AVIS)



- DAC 20150312 : Subvention (25.000 euros) et avenant à convention avec l'association « CÉMAFORRE », Centre d'Études des Médiateurs Artistiques Formation Recherche, (20e).

Votants : 28 dont 5 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 5 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe UMP dont 2 pouvoirs

02 voix groupe UDI-MODEM dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-116 AVIS)



- **Vœu (12-2015-016)** : *Vœu relatif aux transports scolaires en autocar pour la rentrée scolaire 2015/2016, déposé par Valérie MONTANDON et les élus du groupe UMP du 12^e arrondissement.*

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris, rapporteure :

« Un courrier du 11 mars 2015, adressé aux Directrices et Directeurs des écoles maternelles parisiennes, les informant de la suppression des sorties scolaires en autocars. Cette décision a été prise sans concertation avec le corps enseignant et les parents d'élèves. Les enfants des classes maternelles, sont directement impactés par cette décision, et attendent pourtant avec impatience les sorties scolaires organisées par les équipes pédagogiques des écoles tout au long de l'année scolaire. Le personnel encadrant (enseignants et accompagnateurs) rencontrent des difficultés à gérer les sorties en transport en commun pour certaines destinations.

Pour toutes ces raisons, les élus du groupe UMP du 12^e arrondissement, émettent le vœu que la Maire du 12^e arrondissement demande à la Maire de Paris de remettre à disposition des écoles les autocars pour les sorties scolaires et lance rapidement un nouveau marché pour la mise à disposition d'autocars non polluants affectés à la Direction des Affaires Scolaires, afin de permettre aux enfants de pouvoir continuer de bénéficier des sorties scolaires dès la prochaine année scolaire.

C'est un sujet qui nous a été reporté que ce soit dans les conseils d'écoles ou par les parents d'élèves et des enseignants. Ce sujet nous tient à cœur. J'ai pu voir qu'un vœu quasiment similaire était émis par le parti socialiste. J'espère qu'il y aura consensus sur ce sujet. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Je me permets juste de corriger. Lorsqu'il y a un vœu de l'exécutif, ce n'est pas un vœu du parti socialiste. C'est un vœu de la majorité avec des élus appartenant à bien d'autres partis que le parti socialiste. Je vais laisser M. TOUZET présenter ce vœu qui répond à des questions formulées par votre groupe, Mme MONTANDON. »

Votants : 29 dont 5 pouvoirs

Pour : 05 voix groupe UMP dont 2 pouvoirs

Contre : 24 voix dont 3 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

02 voix groupe UDI-MODEM dont 1 pouvoir

Abstention : 0

Vœu rejeté à **la majorité absolue** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-117 VOEU)



- VŒU (12-2015-017) : *Vœu relatif aux sorties scolaires, déposé par l'Exécutif.*

M. Laurent TOUZET, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Suite à ce courrier, nous avons tous été saisis de part et d'autre. Très vite après ce courrier du 11 mars, Mme la Maire et moi-même avons été alertés par ces directeurs sur les difficultés de mise en œuvre de cette mesure. Très vite, avec la Ville, nous avons indiqué de revenir vers la DASCO afin qu'au moins pour la fin de l'année scolaire 2014/2015, qu'aucun projet de sortie scolaire ne soit annulé à cause de cela. Plusieurs écoles maternelles après mars, ont pu voir leur sorties scolaires en car, financées par la DASCO.

Au-delà de cette réaction, si cette mesure dans le fond était bonne, elle était probablement précipitée dans sa mise en œuvre. Au-delà de ce constat, nous avons aussi commencé à réfléchir, notamment avec les directeurs d'école, sur la manière d'envisager de mieux mettre en œuvre cette mesure.

Vous le dites peu, même si vous le reconnaissez dans votre vœu, Mme MONTANDON, les raisons de cette mesure sont écologiques, et ce n'est pas anodin. La Ville s'est fixée des objectifs ambitieux pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre, sa consommation énergétique (Plan Climat Energie 2012) et ses émissions de polluants locaux, notamment les particules fines. A cet égard, la réduction des nombreux déplacements scolaires et périscolaires en cars est un levier d'action non négligeable. La Ville ne pouvait pas ne pas en tenir compte. L'inscription au budget 2015 de la réduction des dotations de sorties en cars inscrite était logique.

Cependant, et c'est essentiel, il ne faut surtout pas que cet objectif écologique conduise à réduire le nombre de sorties scolaires et périscolaires mais plutôt à inciter les équipes éducatives (enseignants et animateurs) à privilégier les déplacements alternatifs, à pied ou en transports en commun, ce qui suppose un temps d'adaptation des projets d'écoles et de centres de loisirs. Il faut prendre en compte la spécificité des enfants de maternelle. Il est vrai que les transports à pied ou en commun fatiguent beaucoup plus rapidement les maternelles. Prendre en compte également l'intérêt éducatif de certaines sorties spécifiques non accessibles en transports en commun.

Je vous remercie de votre vœu qui nous fait avancer collectivement. Il faut renforcer la qualité, la variété et l'accessibilité des modes de transports moins polluants. Vous l'avez mis dans votre vœu, il faut étudier la faisabilité du recours à des cars plus propres (hybrides, électriques...). Mais c'est aussi faciliter le transport en commun. Prenez par exemple l'usage des tickets de métro multiples qui ne facilitent pas les choses pour les accompagnateurs. Il faudrait essayer d'aller vers des titres collectifs de transports en commun.

J'insiste sur la différence avec votre vœu parce qu'en attendant de faire mieux, votre vœu demande quand même, si j'ai bien compris, de revenir dès la rentrée de septembre, à la situation antérieure. Nous vous proposons le vœu suivant :

- mettre en œuvre progressivement la réduction de l'utilisation des cars pour les sorties scolaires et périscolaires, après consultation des directeurs d'écoles, en travaillant à des critères affinés qui prennent en compte la spécificité des écoles maternelles et de certaines sorties non accessibles en transports en commun ;

- chercher à renforcer l'offre de transports scolaires et périscolaires moins polluants, notamment en engageant des discussions avec les transporteurs publics et en étudiant la faisabilité du recours à des cars moins polluants.

-

Nous avons essayé d'avoir un vœu plus large, qui, en même temps, pose les choses dès la rentrée de septembre. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous vous proposons la chose suivante. Soit vous retirez votre vœu et nous votons tous le vœu de l'exécutif. Soit nous émettons un avis négatif à votre vœu. »

Madame Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

« C'est assez hallucinant. On se rend compte qu'il est impossible pour l'exécutif de pouvoir voter un vœu émis par un groupe d'opposition. C'est la conclusion que je tire ce soir. Même l'amender, non, il faut que vous fassiez exactement le même avec une virgule de différence. Nous ne pouvons pas voir à quel moment vous déposez les vœux mais je suis prête à parier à beaucoup de choses, sur le fait que nous avons émis notre vœu dans les temps et qu'en réaction, vous avez émis un vœu après. Nous allons voter positivement votre vœu mais nous maintenons le nôtre. Dans notre vœu, il est bien dit qu'il ne faut pas rester dans la situation actuelle. Nous souhaitons au contraire demander de marché avec des cars non polluants. Il y a des entreprises françaises qui développent cela. Il s'agit de s'y intéresser pour les substituer aux anciens cars. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Ce n'est pas parce qu'il s'agit d'un vœu de l'opposition que nous ne le votons pas. Vous demandez que Paris remette à disposition des écoles, des cars pour les sorties scolaires et ce n'est pas possible. C'est pour cette phrase que nous ne votons pas ce vœu. Nous ne voulons pas remettre à disposition des écoles, des cars pour les sorties scolaires sans conditions. En revanche, je suis ravie de voir que notre vœu vous convient et que nous pouvons le voter ensemble. »

Madame Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

« Apparemment, l'amendement serait de rajouter pour les sorties scolaires en concertation avec les directeurs d'école. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Non, je ne veux pas m'engager à remettre à disposition des écoles, des cars pour les sorties scolaires simplement si les directeurs me le demandent car ils vont me le demander tout le temps. Il faut une réelle concertation sur ce sujet. Il n'y a pas d'amendement sur ce vœu car il s'agit d'un vœu alternatif où nous avons aussi modifié les considérants. Contrairement au vœu qui suit où nous allons proposer des amendements, ce vœu-ci n'est pas amendable car un certain nombre de considérants ne nous conviennent pas, au-delà du vœu lui-même. Et le nôtre nous paraît beaucoup plus complet et conforme aux engagements que nous pouvons prendre avec vous ce soir. »

Votants : 29 dont 5 pouvoirs

Pour : 29 voix dont 5 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe UMP dont 2 pouvoirs

02 voix groupe UDI-MODEM dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

Vœu adopté à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-118 VOEU)



- **VŒU (12-2015-018)** : Vœu déposé par Emmanuelle Pierre-Marie et les élu-es écologistes du 12^e arrondissement, Nicolas BONNET-OULALDJ et les élu-e-s du groupe Communiste-Front de Gauche, relatif à la prise en charge des personnes réfugiées.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :

« La Ville de Paris a été au cœur de l'actualité pour des raisons que nous connaissons tous, les conséquences de la guerre dans le monde, les conséquences de la guerre en Syrie, en Lybie, en Erythrée, dans la corne de l'Afrique, et l'arrivée de réfugiés sur notre sol comme en Italie, en Grèce et dans toute l'Europe.

Nous avons vécu une situation avec des campements indignes, boulevard de la Chapelle. Nous nous sommes réunis sur un vœu au Conseil de Paris afin de procéder à une offre d'hébergement de ces réfugiés. Malheureusement, les événements qui ont suivi n'ont pas résolu la situation. Le président de groupe que je suis, a été amené à intervenir à plusieurs reprises, notamment du fait que certains de mes élus se sont portés solidaires et ont été victimes de violences à l'occasion d'une nouvelle évacuation de la Halle Pajol.

Je pense que ce soir, l'état d'esprit que nous avons avec les élus d'Europe Ecologie Les Verts, est d'essayer de rassembler une majorité d'élus, qu'ils soient du centre, de gauche ou républicains s'ils en portent vraiment le nom, à travers ce vœu qui pourrait être un premier pas vers une solution, au moins d'urgence, à court voire à long terme. Le sens de notre co-signature avec le groupe Europe Ecologie Les Verts et la proposition de ce vœu, est d'essayer d'aboutir à quelque chose de majoritaire pour que les élus parisiens se réunissent autour de cette cause qui mérite une prise de position commune pour la dignité de ces personnes réfugiées. Je vous remercie. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci M. BONNET. Mme PIERRE-MARIE, vous voulez rajouter quelque chose ? »

Mme Emmanuelle Pierre-MARIE, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

« Oui. J'avais écrit un joli texte. Je vais être brève du coup. Je rappelle que c'est une compétence première de l'Etat. La Ville de Paris fait beaucoup et a fait beaucoup avec les associations, que le « sans-abrisme » est la grande cause de cette mandature et que cela implique d'être particulièrement présents voire au-delà, que ce soit envers les familles et les jeunes migrants.

Le préfet de police a donné l'ordre de l'évacuation le mardi 02 juin 2015 du campement des personnes réfugiées boulevard la Chapelle en raison des conditions de vie devenues insalubres et indignes. La brutalité et la confusion de ces opérations ont eu pour conséquence que trois jours après cette évacuation, une grande partie des personnes réfugiées n'ont pas reçu de solutions de logement ni de prise en charge, ou que l'hébergement était inadapté. Il faut savoir que nous sommes dans une situation parisienne assez critique avec une saturation des dispositifs d'hébergement et de logement temporaire, le 115 en est la preuve. Cette saturation rend particulièrement difficile la conception de réponses adaptées aux migrants présents dans l'espace public. Certains se sont réfugiés à proximité de la Halle Pajol et au Bois Dormant également. A ce moment, nous avons vu autant les élus communistes que les élus ELV, se mobiliser, ainsi que les riverains. Une belle solidarité s'est développée.

Dans le contexte géopolitique actuel, l'afflux des réfugiés pour des raisons politiques ou climatiques, ne va pas se tarir. Soyons plus que jamais vigilants à l'accueil de ces migrants. Je rappelle la ratification par la France de la Convention de Genève du 28 juillet 1951 relative au

statut des réfugiés et le préambule de la Constitution française de 1958 et l'assurance de son application par le Conseil constitutionnel depuis 1971.

Pour nous, il faut :

- intensifier les efforts entrepris par la ville de Paris et l'Etat pour apporter aux personnes réfugiées des solutions d'hébergement, d'alimentation et de soin pérenne offrant de réelles perspectives d'avenir ;
- apporter une aide logistique et financière aux associations qui assurent la préparation de repas collectifs, fournissent de l'eau aux personnes réfugiées qui aujourd'hui sont sans ressources ; aide assurée avec les dons des riverains ;
- expérimenter à Paris conjointement avec les services de l'Etat la création d'un site dédié permettant d'accueillir dans de bonnes conditions les personnes réfugiées évitant leur éparpillement dans la nature, la rupture des solidarités et permettant la construction de solutions pérennes; confirmant ainsi la vocation de Paris comme ville d'accueil de tous ;
- soutenir l'intervention des maraudes sociales et sanitaires. Elles doivent permettre de faciliter les dépôts de demande d'asile pour les migrants ;
- agir en direction du Gouvernement pour que soit mis en œuvre un plan structurel avec des moyens financiers et logistiques ad hoc pour la prise en charge des personnes réfugiées en France. Le Gouvernement doit garantir la mobilisation du dispositif national d'asile à la hauteur des besoins et mettre des moyens exceptionnels afin de réduire le délai d'instruction des demandes d'asile ;
- ouvrir le débat sur une meilleure prise en charge et coordination, pas seulement à l'échelle parisienne mais à l'échelle métropolitaine voire européenne. Merci. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Avant qu'on vous propose les amendements, je vous rappelle que la Maire de Paris s'est aussi mobilisée, même si elle n'est pas membre du PC ou du parti EELV. Mme KOMITES pour présenter les amendements proposés. »

Mme Pénélope KOMITES, Adjointe à la Maire de Paris, Conseillère de Paris :

« Je vais faire une explication de vote. Je crois que chacun d'entre nous est fortement préoccupé par la situation des réfugiés et migrants présents sur le territoire parisien. Nous avons tous été troublés et émus par les images vues s'agissant du campement de la Chapelle. Je crois qu'il faut rappeler les conditions d'indignité dans lesquelles vivaient depuis plusieurs mois, sous le métro aérien, ces migrants venus pour la plupart de la corne de l'Afrique. Il y avait une impérieuse urgence à évacuer le campement comme l'a très bien expliqué le directeur d'Emmaüs Solidarité.

L'évacuation du site avait été conditionnée au fait que des solutions appropriées d'urgence soient proposées aux personnes en sortie de campement, en fonction de leurs situations administratives. Une nécessité qui avait été rappelée dans un vœu adopté au Conseil de Paris en mai 2015. La Ville s'est engagée à fournir les efforts nécessaires pour que ces publics vulnérables fassent l'objet d'une attention renforcée. Comme vient de le dire Mme la Maire, la Maire de Paris a affirmé la nécessité de réfléchir à l'ouverture d'un lieu d'accueil dédié à l'accueil temporaire de ces migrants à leur arrivée sur le territoire, permettant leur mise à l'abri le temps qu'ils puissent faire le point sur leur situation et décider d'opter ou non pour le dépôt d'une demande d'asile en France. Nous prenons bien nos responsabilités envers ces personnes.

Sur le fond, nous pensons qu'une logique de coopération approfondie entre la Ville, l'Etat et les associations doit voir le jour afin de faire face aux difficultés rencontrées actuellement sur le territoire parisien. Sur la proposition formulée par la Maire de Paris de créer un lieu de prise en charge adapté aux besoins des personnes susceptibles de s'inscrire dans une demande d'asile, il paraît important que cela puisse être expertisé et mis en œuvre dans les meilleurs délais. Il est de notre responsabilité d'insister sur le fait que les autorités préfectorales compétentes à Paris mobilisent les capacités d'hébergement adaptés aux besoins.

Par conséquent, nous vous proposons d'amender le vœu en rajoutant deux points fondamentaux dans les considérants. Ce vœu amendé vient d'être distribué (points surlignés en jaune). Dans la même logique, nous vous proposons de préciser dans les attendus du vœu, le rôle que doit tenir l'Etat. C'est tout de même la responsabilité et la compétence de l'Etat. Et bien réaffirmer l'action de la Ville en direction du Gouvernement pour obtenir le déploiement des moyens nécessaires. Nous vous proposons également des modifications, notamment dans les 3^{ème}, 4^{ème} et 6^{ème} considérants afin de prendre en compte les évolutions de la situation depuis la rédaction initiale du vœu, notamment la mise à disposition de nouvelles solutions d'hébergement depuis le 11 au soir. Sous réserve d'acceptation de ces modifications, nous vous proposons d'adopter ce vœu qui traduit la volonté de la Ville de Paris de prendre à bras le corps ces problématiques dans une démarche de partenariat accrue. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci Mme KOMITES. Dans le document qui vous a été distribué. Tout ce qui est en jaune correspond à des amendements que nous souhaitons apporter à la proposition initiale afin de pouvoir donner un avis favorable de l'exécutif. J'ai une demande d'explication de vote de Mme ROTA.»

Mme Ophélie ROTA, Conseillère d'arrondissement :

« Sur un autre sujet, j'aurais réduit mon intervention mais là, je vais la faire en entier. Je voulais remercier le groupe Europe Ecologie Les Verts et le Front de Gauche Parti Communiste d'avoir déposé ce vœu, ce qui nous permet d'avoir un débat sur ce drame humain qui pour des raisons politiques ou climatiques ne tarira pas dans les années à venir. Il est sain que nous en débattions et pour ne rien vous cacher, nous avons eu des échanges depuis le dépôt du vœu entre tous les élus qui ont été concernés dans notre arrondissement. Des échanges très riches. Je sais que même de votre côté, tout le monde n'a pas réagi de la même façon, dans le 18^e par exemple ou dans le 19^e, les amendements qui ont été proposés ne sont pas les mêmes qu'ici.

Quand je lis ce vœu, je suis confortée dans ma position de centriste puisque je partage les constats que vous inscrivez dans vos considérants et un certain nombre de demandes faites à la Mairie de Paris. Et j'en juge d'autres comme dépassant l'équilibre que nous devons avoir sur cette question, et surtout les remises en cause exclusives de notre ville. Cela limite le débat.

Comme cela a été rappelé, ces dernières semaines ont été marquées par des images très fortes et très dures pour Paris. Cette évacuation de centaines de migrants installés boulevard de la Chapelle entre autres. Les images ne montraient pas la suite du parcours pour ces personnes après leur évacuation parce qu'il n'y en avait pas. C'était pour mieux errer dans Paris et reconstituer un peu plus loin, des camps de réfugiés. Il y a donc une solution à court terme à trouver et c'est le rôle de la Ville. En cela, la création d'un site dédié, proposé dans le vœu, pourrait être une solution acceptable. Ce serait une structure qui serait un repère pour ces populations et dans laquelle, elles trouveraient les ressources nécessaires pour comprendre les démarches à effectuer pour faire évoluer leur situation.

Au-delà de la gestion plus humaine de la situation, la Ville gagnerait en efficacité pour pouvoir gérer ces migrants. Il faudrait aussi de manière urgente, mettre les moyens humains nécessaires en face pour remplir, étudier et satisfaire le cas échéant, les demandes de droit d'asile. L'attente moyenne de 6 mois pour avoir une réponse à un dossier, est ingérable pour construire un quotidien. Un dossier doit être déposé, on l'étudie et la décision du droit d'asile est accordée ou pas. Mais dans les deux cas, elle doit être signifiée rapidement au demandeur.

D'autre part, ce vœu limite trop le débat car la véritable institution à remettre en cause, s'il doit y en avoir une, et je suis l'une des seules à pouvoir le dire ici, c'est l'Europe. Nous sommes centristes, nous croyons à l'Europe et à l'Europe fédérale même, à une Europe courageuse et qui fait preuve de cohésion dans les décisions de ce type. La question des migrants est européenne et en réalité, la France est assez peu concernée. Notre voisin italien a accueilli en 2014, 170 000 migrants sur les 260 000 personnes entrées illégalement en Europe. Et l'Europe laisse l'Italie seule pour gérer ces populations fragilisées.

Ainsi dans le considérant, aussi bien dans l'amendement que dans le vœu initial, plutôt que de demander un plan structurel au Premier Ministre, au Gouvernement pour la France, il faut que l'on réclame au Président de la République, de secouer l'Europe, de convaincre ses homologues de prendre des décisions concrètes, rapides, pour harmoniser le droit d'asile dans chaque pays européen par exemple. Si on dégoûte les gens de l'Europe, c'est aussi par cette incapacité chronique à gérer les vrais problèmes auxquels nous sommes confrontés. La Ville est une réponse ponctuelle à l'accompagnement humain pour ces populations qui ne partent pas de chez elles de gaîté de cœur. Mais la solution pérenne doit venir de l'Europe.

Pour terminer, je voudrais faire partager une conviction qui personnellement éclaire mes actions et mes décisions. Il ne faut oublier qu'aujourd'hui, c'est la Syrie, la Lybie ou l'Afrique qui migrent vers nos pays mais dans quelques décennies et avec tous les drames climatiques qui sont annoncés si nous n'inversons pas la tendance, ce sont nous qui migrerons vers ces pays. Il ne s'agit pas ici de faire peur mais je reste convaincue que la situation sera un jour inversée. Je vais m'abstenir sur ce vœu et je le regrette, dans d'autres arrondissements, les groupes UDI-MODEM l'ont voté. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Vous regrettez que dans d'autres arrondissements, ils l'aient votés ? »

Mme Ophélie ROTA, Conseillère d'arrondissement :

« Parce que la notion européenne était bien indiquée. Là, elle n'apparaît pas du tout. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Elle était intégrée tandis que là elle ne l'est pas. D'accord. Vous allez vous abstenir. Mme MONTANDON pour une explication de vote. »

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

« Oui. C'est vrai que le jeu des 7 différences à 23h15, c'est un peu dur. Dans ce vœu il y a quelque chose qui nous dérange, pas forcément dans les considérants mais surtout en fin de vœu. Nous pensons que créer un centre d'accueil qui soit dédié à l'accueil des migrants au sein de Paris, n'est pas une bonne solution. Le passé nous l'a montré, cela ne marche pas. Au contraire, cela crée des problèmes. En 1999, sous le gouvernement JOSPIN, un centre d'accueil a été ouvert à Sangatte pour les réfugiés attendant de se rendre en Angleterre. Il avait été prévu d'accueillir 200 personnes au départ et finalement, nous en avons dénombrés plus de 1 600. Ce centre fut fermé

en 2002, vu la précarité des migrants et des tensions au sein de la population. Cela n'a rien résolu, croyez-moi.

Des dispositifs d'hébergement existent. Pourquoi ne les faisons-nous pas fonctionner ? Renforçons-les au contraire. En tout état de cause, cela doit se gérer aussi à l'échelle métropolitaine et je dirais même nationale. Paris compte plus de 8 500 places d'hébergement. A nous d'essayer de rétablir la situation. Il est vrai que la situation des réfugiés est tragique et nous sommes tous préoccupés par ces événements. D'ailleurs, au dernier Conseil de Paris, nous avons voté le vœu de l'exécutif qui demandait que soient prises, sans délai, des mesures d'hébergement des occupants, mais aussi que soit poursuivie l'action de lutte contre les réseaux de traite des humains. Nous avons pu constater cette semaine qu'il y a eu une passe d'arme entre différentes personnalités socialistes ou du groupe des Verts, notamment Mme DUFLOT ou encore M. LE GUEN, qui se sont réendus par médias interposés. Nous trouvons dommageable que soit importé ce vœu en conseil d'arrondissement alors que cela devrait plutôt faire l'objet de la politique étrangère du Gouvernement. Je vous rappelle que vous êtes au pouvoir au niveau de la Ville, de la Région et de l'Etat. Il serait peut-être temps d'arrêter de vous faire des vœux à vous-mêmes et d'agir simplement. Merci. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« M. BONNET, très rapidement s'il vous plaît. »

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :

« Je ne peux pas accepter les propos tenus par ma collègue à l'instant. Il est vrai que c'est très dur à 23h de discuter de cela, mais il y a une semaine, à 23h, vos collègues du Conseil de Paris, communistes, étaient auprès des migrants, en situation très tendue, avec des gens radicalisés au milieu, avec des forces de l'ordre, et ils ont trouvé une solution avec la Maire de Paris, avec son directeur de cabinet pour agir, Mme MONTANDON, et pour qu'aujourd'hui, une grande majorité soit hébergée. Donc pas de leçon sur l'action. Je vous remercie. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Je pense qu'on ne peut pas dire que cette situation ne concerne pas les Parisiens et je trouve assez légitime que les élus de Paris puissent se prononcer sur cette situation. Si j'ai bien compris M. BONNET et Mme PIERRE-MARIE, vous acceptez ces amendements. Je mets ce vœu au vote.

Bonne fin de soirée et rendez-vous en septembre sur la configuration conseil d'arrondissement, et à bientôt au Conseil de Paris pour ceux qui y siègent. Merci. »

Votants : 29 dont 5 pouvoirs

Pour : 22 voix dont 2 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

Contre : 05 voix groupe UMP dont 2 pouvoirs

Abstention : 02 voix groupe UDI-MODEM dont 1 pouvoir

Vœu adopté à **la majorité absolue** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-119 VœU - Amendement).



Madame la Maire lève la séance à 23h26.

La Maire du 12^e arrondissement,
Catherine BARATTI-ELBAZ